

Pas de bâtons dans les roues !

Avis aux conseillers municipaux qui veulent faire ajourner la cession de terrain de la ville à Radio-Etat — L'entretien des arbres

Aux dernières nouvelles, la Société Radio-Etat semble décidée à construire son immeuble rue de Montigny, sur l'ancien emplacement de l'Ecole de Réforme. Déjà les plans sont en état de préparation et on a pu en connaître quelque chose dans le public. L'immeuble aura une valeur d'un million et, dit-on, deux salles de concert y seront installées. On peut donc espérer voir s'améliorer enfin à Montréal cet amphithéâtre que réclament à cor et à cri tous les musiciens, tous les amateurs de musique. L'absence de ce local est l'une des grandes lacunes de Montréal, une lacune qui nous empêche de prendre rang au nombre des cités modernes où le goût de la culture et de l'art sont en honneur.

Ensuite, la localisation de cet immeuble est bien choisie. Le gouvernement fédéral — nous n'avons pas manqué de lui faire sentir ici — n'a pas gâté l'est de Montréal. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler la gare Moreau, construction indigne d'une bourgade sauvage, et, d'autre part, l'absence de tout effort de la part de ministres et députés pour développer la gare Viger, pour en faire la gare-terminus pour l'est des deux chemins de fer.

En toute équité, nous applaudissons au geste que vient de faire l'administration de Radio-Etat, société qui est dans la dépendance du gouvernement fédéral. Les autorités municipales paraissent avoir collaboré de bon cœur jusqu'ici avec M. Augustin Frigon et ses fondés de pouvoir.

On se rappelle qu'il fut d'abord question de construire cet immeuble à Outremont. Les règlements de cette ville s'opposaient à une installation de ce genre, mais le Conseil ne demandait pas mieux que de modifier ce règlement, car tous les citoyens de la municipalité voisine étaient heureux de voir surgir chez eux cette installation. Cependant, il suffit d'un moment d'hésitation, d'un flottement de quelques jours, pour déterminer la direction du poste fédéral à chercher ailleurs, ce qui l'amena à jeter son dévolu sur l'emplacement de la rue de Montigny.

Il nous semble que cet incident, tout frais encore, comporte une leçon dont nos édiles devraient s'instruire. Selon les journaux de ce matin, en effet, il est question de susciter des obstacles au contrat entre Montréal et Radio-Etat, à la prochaine séance du Conseil municipal de Montréal. Certains alléguent que la ville fait un cadeau par trop généreux au gouvernement d'Ottawa et que celui-ci ne fait pas preuve de la même largesse à l'égard de la donatrice. L'exigérait, en un certain cas, pour une bande de terrain rue Cathédrale en bordure du nouveau bureau de poste, le prix exorbitant de \$17.00 le pied.

Il n'est point défendu de tâcher d'obtenir du cabinet d'Ottawa une certaine mesure de réciprocité et il serait à la vérité peu politique de la part de celui-ci d'exhiber trop de pingrerie à la veille des élections.

Mais, encore une fois, ce qui s'est passé à Outremont devrait inciter nos conseillers à ne point mêler les deux questions et à écarter tout obstacle de la route de Radio-Canada. Bien plus, à l'heure présente, l'administration centrale entreprend de combler le "cratère" de la rue Dor-

chester ouest, mais il ne faut pas oublier qu'il est resté dans son état actuel depuis 1930. Si la métropole a souffert cruellement de cet enlaidissement pendant huit ans, la faute en est, pour une très grande part, à l'administration municipale du temps. *Eradimini!*

Par ailleurs, il est saugrenu de dire que la ville ne retire rien en retour du don qu'elle fait au gouvernement fédéral dans le cas qui nous intéresse présentement. Il va de soi que la construction de l'immeuble spacieux et somptueux sur ce terrain vague donnera une plus-value aux lotissements latéraux et que la ville pourra récupérer une somme rondelette si elle vend ses terrains pour les fins du commerce. Il suffira, pour ne gêner en rien l'esthétique, que les immeubles construits dans cet endroit soient soumis à de rigoureuses servitudes quant à la façade et à la hauteur des bâtiments.

* * *

L'un de nos lecteurs, qui est très au courant de l'administration municipale des parcs, nous signale un fait intéressant et qui n'est pas sans rapport avec ce que nous venons d'écrire, puisqu'il a trait, lui aussi, à l'embellissement de notre ville. On parle de plus en plus, d'une part, d'embellissement à la veille du troisième centenaire de la ville et, d'autre part, tous les citoyens de quelque culture ou qui ont simplement le goût de la verdure et de la propriété déplorent la diminution accélérée des arbres en bordure des principales rues de Montréal. Il semble donc que les autorités municipales devraient encourager la plantation des arbres, mais elles ne le font sûrement pas présentement en exigeant un déboursé de sept dollars pour tout arbre planté sur le terrain de la ville par le service des travaux publics. La preuve que cette charge est onéreuse, c'est que, nous dit notre informateur bien renseigné, on en plante tout au plus cinq ou six par année. C'est infiniment moins que le nombre de ceux qu'il faut abattre pour un motif quelconque et, le plus souvent, parce qu'ils sont morts, — souvent aussi parce qu'on les a négligés. Il y a de ces centaines d'arbres brisés par le vent, l'automne dernier, auxquels on n'a pas encore vu, pour les protéger. C'est préparer leur mort.

On peut dire, au moins dans une certaine mesure, que le degré de civisme d'une ville se mesure à la façon dont y sont traités les arbres. Celles qui sont le mieux administrées au Canada prennent un soin minutieux de leurs arbres et les conservent avec un luxe de précautions vraiment touchant. Ainsi dans la municipalité voisine de Westmount on sacrifie l'alignement des rues et des trottoirs à la conservation de vieux chênes; on y sacrifie même, jusqu'à un certain point, le souci de la sécurité. En bordure du jardin public de Westmount surgit, au beau milieu de la chaussée, un îlot où sont conservés trois ou quatre arbres séculaires. Les automobilistes sont avertis de leur présence insolite par l'affiche quadrillée, symbole de danger dans la signalisation routière.

Louis DUPIRE

Sens et choses

Cela dure toujours

Les semaines, les mois, les années s'écoulent et toujours il y a des gens qui continuent de croupir dans la plus invraisemblable, la plus inhumaine des inactions. La mendicité et la paresse obligatoires, voilà ce que la société impose à plusieurs; mais, ce qu'il y a de plus terrible, voilà aussi le régime auquel se sont habitués nombre d'individus.

Chômer est devenu une carrière. Triste carrière pourtant qui doit user son homme plus rapidement, plus complètement que le travail le plus ardu.

Si le chômage est pénible à l'homme mûr, au vieillard même, combien plus encore doit-il peser au jeune homme prêt à verser dans la vie des torrents de forces vives! Et dire que 300,000 jeunes gens, au Canada, attendent l'occasion, une seule occasion, si petite fut-elle, de prendre pied dans la vie et semblent ne le pouvoir. On les a vus, ces jeunes, parcourir les routes, les chemins, les rues des grandes villes à la recherche d'un embaucheur; rien, toujours, rien.

On leur a dit: étudiez. Ils ont étudié. Quelques-uns d'entre eux ont même obtenu des diplômes. Mais aujourd'hui pour remplir l'activité de trois générations à venir et ils sont là, les bras ballants, attendant qu'on leur donne la chance, leur chance de se faire normalement valoir.

A d'autres, aux candidats des arts mécaniques, on a organisé des amusements perpétuels que l'on a nommés loisirs. Mais les jeunes gens seraient encore plus satisfaits qu'on leur trouvât du travail au lieu de passe-temps, si agréables fussent ces derniers. En fait, ils doivent être très peu dans les circonstances. On ne doit pas s'amuser beaucoup quand on est jeune, qu'on veut travailler pour s'assurer un avenir.

Tout cela convient aux vieillards de l'hopital, à ceux de qui on ne doit plus attendre d'efforts suivis. Nous en connaissons tous de ces vieillards dont la vie s'achève dans l'honneur et la pitié et qui doivent s'affliger avec les gens bien pensants de voir toute cette jeunesse immobilisée au départ pour la grande aventure de l'existence. Combien ils doivent trouver étrange cet état de choses, et combien ils doivent dans la sincérité de leur cœur plaindre cette armée d'innocents condamnés au supplice des secours directs et de la moisissure dans l'inaction.

Songez-on aussi à la portée sociale d'une situation semblable? A ces jeunes qui envahissent nos cours de justice et ennoient la chemise du prisonnier parce qu'on a laissé inactives les forces de leurs

vingt ans et que, ne pouvant rien faire de bien — il fallait au moins qu'ils fissent quelque chose —, ils ont rencontré la tentation sur leur pauvre chemin. Songez-on aussi aux ruines physiques et morales qu'on pu accumuler dans notre société dix ans de chômage?

N'est-on pas effrayé du gaspillage de temps, d'argent, de forces vives du corps et de l'intellect que nous ont valu ces années maudites?

Il y en a pour blâmer le ciel, croire au châtiment divin. Que l'on commence donc par regarder sur la terre et nous verrons bien que le mal est peut-être dans nos rangs. Je ne suis pas de ceux qui jettent l'inopiné sur le blâme sur les gouvernements. Mais il paraît bien impossible de les disculper entièrement en pareille instance.

Que faire? Il faut des travaux productifs, de grâce! Les secours directs, les travaux de chômage intermitents sont, selon le mot connu, "des emplâtres sur une jambe de bois".

Il faut des travaux productifs qui, une fois terminés, fassent vivre et ne constituent pas pour ceux qui les ont ordonnés, une forêt inextinguible de dettes et pour eux, et pour le pays tout entier.

Un de ces grands travaux productifs sera de sortir les jeunes des milieux où ils se nuisent, parce que trop nombreux, pour les transplanter où il faut du monde.

A ce compte même les gens de la ville trouveront de l'emploi car on ne se passera pas de banques, d'hôtels, de bureaux d'avocats, de notaires, de médecins, de commis de magasins, d'assureurs, etc.

La décentralisation, voilà ce qu'il faut à l'heure présente dans le Québec. Il faut faire cesser ce manque d'équilibre fécond en inconvénients de toutes sortes, qui provient d'une répartition mal ordonnée de la population.

Le chômage a assez duré, les jeunes ont assez fait de mois-croisés. Qu'on leur donne maintenant de quoi s'occuper les mains et le cerveau. Sans quoi gare à la pèrarde. Des collégiés et écoles déversent dans la vie, chaque année, des milliers de jeunes gens auxquels on a tracé un idéal de vie. Ceux-là vont-ils venir grossir encore le nombre des inactifs? Il revient aux gouvernements de moins parler dans les enceintes des parlements, de cesser leurs stériles jeux de mots et d'agir, d'édicter des lois vraiment dignes de l'intelligence qu'ils se prétent ou que l'électeur, dans sa naïveté, leur a prêtée.

Nous convenons que la tâche n'est pas facile à mener à bien. Mais enfin, il faut s'y mettre. Le mal du chômage, comme tant d'au-

tres, n'est pas de ceux qui peuvent disparaître comme par enchantement.

M. H.

Bloc-notes

Dans leur intérêt

Dans leur intérêt? Leur se rapporte ici à bon nombre de membres de l'Assemblée législative de Québec, dont nul règlement ne limite l'abondance de parole; il se rapporte pareillement aux quelques députés fédéraux qui, d'après les règlements, peuvent sauter par-dessus la limite des quarante minutes.

Dans leur intérêt il faut donc dire à ces messieurs que rien ne les dessert davantage, que rien ne leur cause plus de tort que les discours de deux, trois, quatre heures, et même plus, paraît-il, qu'il se permettent.

Voyons les choses telles qu'elles sont. Quel est d'abord l'auditoire capable de suivre pendant un aussi long temps la moyenne des discours prononcés? Puis, à supposer qu'on trouve le moyen de suivre tout le discours, qui pourra en apprécier la pleine valeur (s'il en a)? Telle partie qui aura pu produire de l'effet au début sera vite noyée par ce qui suivra.

Au fond, ces discours ne sont pas, pour la plupart, destinés à leur auditoire immédiat. On vise, par-delà celui-ci, le grand public. Ce grand public, c'est par les journaux qu'on peut seul l'atteindre.

Les journaux font la part large aux débats parlementaires; mais ils ne peuvent tout donner. Il leur faut choisir, éléguer. D'où un premier et souvent considérable déchet. L'orateur se trouve, dans une large mesure, avoir travaillé pour rien. Si, pour une raison ou pour une autre, un journal a le moyen de consacrer à un discours les dix ou quinze colonnes, et même plus, qu'exigeraient certaines de ces harangues, qui prendra la peine de lire pareil texte? Et là encore, on aura travaillé pour rien, ou à peu près.

L'homme, après tout, n'a pas pour fonction normale et exclusive de lire les journaux, et plus spécialement les discours politiques. Il ne peut donner à cette besogne qu'un temps limité. Dans leur intérêt, les orateurs politiques devraient s'en aviser.

Une colonne, une colonne et demie de texte se lisent facilement n'effraient pas; mais huit, dix ou quinze colonnes?

D'ailleurs, il est tel de ces discours que le public négligera aujourd'hui qui, divisé par petites tranches, servi en des occasions favorables, débats sur les crédits

Lettre de S. E. Monseigneur Gauthier à l'occasion de la mort de Pie XI

(Lire en page 3)

M. Léon Bérard ira à Burgos en mission officielle

L'opposition d'un groupe de ministres antifascistes force le gouvernement Daladier à remettre à plus tard la reconnaissance du gouvernement de Franco

Bonnet a l'appui de Daladier — Le problème des réfugiés espagnols

L'exemple anglais

Les chefs du gouvernement anglais, en trente, quarante ou cinquante minutes, disposent de questions qui intéressent le monde entier.

Pourquoi ne pas suivre pareil exemple? Il ne dépasse tout de même pas les capacités des législateurs de chez nous.

O. H.

A Ottawa

Fin du débat sur le contrat Bren

Toute l'affaire s'en ira devant le comité des Comptes publics — MM. Cahan, Manion et Rogers sont parmi les derniers orateurs — Manifestation amicale à M. Ernest Lapointe, doyen des Communes

M. Jean-François Pouliot et le colonel Orde

(par Léopold RICHER)

Ottawa, 14. — Le débat sur la Bren, qui durait depuis le 3 février, s'est terminé hier soir. On a mis aux voix l'amendement que M. H.-H. Stevens avait proposé, au nom du parti conservateur, à la motion de M. Grant MacNeil, député C.C.F. de Vancouver-Nord. On se rappelle que M. MacNeil voulait que toute cette affaire fût étudiée par le comité des comptes publics de la Chambre, alors que M. Stevens, après une tentative infructueuse de M. R.-J. Manion, désirait que la question fût référée au comité plénier des Communes "avec instructions audit comité d'étudier l'opportunité de résilier ledit contrat". L'amendement Stevens a été battu par 149 à 26. Il n'a été appuyé que par les conservateurs, les C.C.F., les créditistes et les libéraux faisant bloc. La motion de M. MacNeil a été approuvée unanimement. Comme M. Mackenzie King avait annoncé il y a deux semaines que le gouvernement acceptait la motion du député de Vancouver, personne n'a été surpris de voir les députés libéraux donner la main aux C.C.F. et aux créditistes, mais le fait que les conservateurs ont approuvé la motion, après avoir proposé deux amendements, a créé une situation amusante. La bataille se fera maintenant au comité des comptes publics. C'est dire qu'on n'est pas près d'en voir la fin.

La discussion n'a pas cessé avant que M. C.-H. Cahan demandât de nouveau la démission du ministre de la Défense nationale, M. Ian Mackenzie. Il était du devoir du ministre, a soutenu M. Cahan, de tenir compte des recommandations du comité interdépartemental relativement à l'opportunité de demander des soumissions. En négligeant son devoir, le ministre se trouvait à ruiner toutes les garanties dont le premier ministre voulait que fussent entourés les achats de munitions et d'armements. Le premier ministre doit maintenant se voir contre son ministre. S'il ne le fait pas, il assume devant la Chambre et devant le public, l'entière responsabilité du contrat de la Bren. Il y a eu d'autres discours, dont nous donnons un peu plus loin un résumé.

Anniversaire pour M. Lapointe

Avant de passer au débat principal, disons un mot du ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, qui célébrera avant-hier le 35ème anniversaire de sa première élection aux Communes. Ses collègues ont voulu marquer cet événement, en déposant sur le pupitre du ministre une gerbe de roses rouges. Lorsque le doyen de la Chambre a fait son entrée, le premier ministre lui a donné la main et les députés ont applaudi de bon cœur.

M. Pouliot

M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, a été le premier orateur de la journée. M. Pouliot a abordé un aspect nouveau de la question. Il est étonnant, a-t-il dit, que le commissaire-enquêteur, le juge Davis, se soit montré au début très sévère au sujet du contrat, pour ensuite changer d'attitude et dire qu'il n'y avait pas de corruption dans l'affaire. M. Pouliot a cité de longs extraits des témoignages entendus à l'enquête royale. D'après ces témoignages, il est clair que le colonel Orde, "juge-avocat général" du ministère de la Défense nationale, a rédigé non seulement le contrat canadien, mais encore le contrat anglais passé entre le gouvernement de Londres et la John Inglis de Toronto pour la fabrication de 5,000 mitrailleurs Bren. En fait, le colonel Orde a

(Suite à la page 2)

PARIS, 14 (A.P.) —

L'opposition d'un groupe de ministres antifascistes a forcé aujourd'hui le gouvernement Daladier à remettre à plus tard la reconnaissance du gouvernement Franco en Espagne. Après plus de trois heures de délibérations, le cabinet a décidé de ne rien changer pour le moment à la situation diplomatique. Les ministres ont cependant décidé d'envoyer M. le sénateur Léon Bérard de nouveau en mission à Burgos pour entreprendre des négociations qui devraient éventuellement amener la reconnaissance du gouvernement de Franco. M. Bérard se rendrait cette fois à Burgos comme agent officiel de la France. On sait que M. Bérard s'est rendu à Burgos en mission officieuse la semaine dernière — son voyage avait cependant l'approbation du premier ministre Daladier — et qu'il a rapporté une assurance de Franco à l'effet qu'il ne permettra pas aux troupes italiennes ou allemandes de demeurer en Espagne à la fin de la guerre si l'on voulait reconnaître son gouvernement.

LE RAPPORT DE M. BONNET

Le communiqué officiel publié à l'issue de la réunion annonce que le cabinet a consacré la séance à prendre connaissance du rapport du ministre des affaires étrangères Georges Bonnet sur la situation internationale. Dans les milieux politiques, on affirme cependant que M. Bonnet a réclamé la reconnaissance immédiate du gouvernement de Franco et qu'il a l'appui du premier ministre Daladier. Le projet aurait cependant été abandonné pour le moment devant l'opposition résolue de M. César Campinchi, ministre de la marine, de M. Paul Reynaud, ministre des finances, de M. Georges Mandel, ministre des colonies, et de M. Jean Zay, ministre de l'éducation. M. Albert Lebrun présidait la réunion, qui s'est tenue au Palais de l'Élysée.

Quand on veut faire de l'Etat "l'omni-patron", les taxes pleuvent

Si l'Etat paie, il doit trouver de l'argent quelque part — Alors, il s'ingénie à trouver des taxes nouvelles — Et le fisc devient tracassier et onéreux

Mêler l'Etat à tout, c'est nécessairement le trouver partout, — avec l'impôt

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 14. — Le travail accompli à date par la Chambre des députés est peu considérable, si l'on excepte le bill qui porte à \$35,000,000 le capital confié à l'Office du crédit agricole. D'ailleurs, cette loi, la Chambre l'a adoptée après un bref débat et en une seule séance; le reste des délibérations a passé au débat sur l'Adresse.

L'Adresse n'était autrefois qu'une cérémonie protocolaire rapidement expédiée. Elle n'entraînait guère de discussion et se résumait à répéter presque mot pour mot, le texte du discours du trône. Si le lieutenant-gouverneur disait: "Il faut des mesures pour réprimer l'injustice, l'immoralité et la sédition", la Chambre, à son tour, s'écriait: "Nous voulons prendre des mesures pour réprimer l'injustice, l'immoralité et la sédition".

On bien le représentant du Roi disait que les "flottes et les armées de Sa Majesté avaient triomphé sur ses ennemis de France"; à quoi l'Adresse répondait: que "vos sujets ont appris avec plaisir que les flottes et les armées de Sa Majesté avaient triomphé sur ses ennemis de France". — Car les procès-verbaux de l'Assemblée législative, aux environs de 1795, enregistrent les vœux des représentants du peuple pour le succès de l'Angleterre contre la France révolutionnaire.

Mais si nos aïeux parlementaires étaient d'une grande libéralité tant qu'il s'agissait de manifestations loyalistes qui ne coûtaient pas cher, ils étaient beaucoup plus réservés sur le chapitre de la dépense. Ils déclaraient alors leur profonde affliction de voir les finances de Sa Majesté mal en point, mais ils ajoutaient que les "joyaux sujets canadiens" de Sa Majesté étaient bien pauvres, et que Sa Majesté serait bien inspirée de chercher des revenus ailleurs.

Quand la Chambre des députés avait adopté l'Adresse, un certain nombre de députés étaient officiellement chargés d'aller par devers Son Excellence le Lieutenant-gouverneur, au Château Saint-Louis, à heure dite, présenter l'Adresse; puis ils revenaient en Chambre pour dire que Son Excellence avait daigné les recevoir.

Le débat sur le discours du trône s'élargit rapidement, parce qu'il permettait des considérations générales et offrait la première occasion où l'opposition put manifester ses sentiments; il se transforma vite en un duel oratoire politique avec amendements appropriés.

Ce qui se passe aujourd'hui

L'opposition ne peut refuser de voter l'Adresse, qui n'est qu'une formule de remerciements au lieutenant-gouverneur, car elle se rendrait coupable de mépris envers Sa Majesté. Aussi bien, l'Adresse est toujours votée à l'unanimité. Mais l'opposition peut toujours l'amender en telle sorte, qu'elle remercie le représentant de sa Très Gracieuse Majesté de l'ineffable bonté qu'elle a bien voulu manifester en lisant aux députés le discours du trône, en ajoutant que ses conseillers ne valent pas le diable et que leur politique est désastreuse.

Et comme il peut arriver que le ministre n'ait pas ou n'ait plus la majorité, et qu'ainsi il puisse être renversé au premier vote, la pratique parlementaire veut que la Chambre n'entreprene rien d'important avant que l'Adresse ait été votée sans amendement de l'opposition. On fait exception pour les mesures d'urgence, dont le retard entraînerait des ennus graves pour la chose publique.

A la tâche sérieuse

Comme l'Adresse doit être adoptée aujourd'hui ou demain au plus tard, les députés pourront donc se mettre résolument à la tâche dès mercredi. On sait que la session sera des plus importantes par les mesures qu'on y annonce ou qu'on a laissées pressentir: refonte de la loi des terres et forêts; règlement du problème universitaire, et surtout la réforme fiscale.

Chacun admet que dans les divers domaines, fédéral, provinciaux et municipaux, nous sommes en présence d'un véritable gâchis, par suite des juxtapositions fiscales faites au cours d'un demi-siècle, sans ordre, sans plan directeur, et qui ont entraîné la doubleur des impôts, les surcharges injustes, les impôts de patronage qui ne servent qu'à multiplier les emplois sans profit pour le fisc.

Et puis au fur et à mesure que Sa Majesté l'électeur réclame des réformes, il faut trouver des revenus supplémentaires. C'est une œuvre d'assainissement général, de bon sens, et surtout une œuvre d'ensemble qu'il faut entreprendre.

Peut-être conviendrait-il, tout d'abord, que les partis s'entendent sur l'orientation générale de la politique. Le système d'enchères perpétuelles qui se pratique sans vergogne ne peut indéfiniment

(Suite à la page 2)

Feu Mgr Charles Maillard

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mgr Charles Maillard, ancien curé de Gravelbourg, en Saskatchewan, décédé la nuit dernière à l'hôpital Notre-Dame, après une assez longue maladie. (Mgr Maillard avait dû être administré dès le 20 décembre dernier).

Mgr Maillard, Français d'origine, avait tenu un rôle considérable dans son pays d'adoption. Ce ne fut pas simplement un prêtre dévoué, mais un artiste distingué, dont plus d'une église garde les travaux.

Mgr Maillard sera inhumé à Gravelbourg. Dès ce soir, la dépouille mortelle prendra la route de l'Ouest.

Le carnet du grincheux

"Le Devoir favorise... tant qu'il peut l'avènement d'un autre régime conservateur à Ottawa... Voilà la beauté de l'indépendance du Devoir", écrit le Canada de ce matin. Il n'y a pas quatre jours (voir le Devoir du 11 février) le directeur du Devoir écrivait en toutes lettres: "Le Devoir ne veut pas, tous ceux qui le lisent depuis des années le savent, tenter de remettre au pouvoir le parti qui en moins de cinq ans nous donna le gouvernement d'union, — faillite, — le service militaire obligatoire, — faillite, — et le plus gros de notre dette de guerre, — achèvement vers la faillite totale". Le Canada, évidemment, n'est pas tenu de lire le Devoir. Mais s'il le lit, qu'il le comprenne...

"Remettre les conservateurs au pouvoir? Dieu nous en préserve, — du moins du parti conservateur tel que nous le connaissons, tel qu'il paraît rester avec M. Meighen, son chef belliste au Sénat, ses gazettes jingoes, ses hommes politiques ultra-loyalistes, qui ne voient, dans le monde, que les intérêts de Londres..." (le Devoir, 11 février). C'est ce que le Canada appelle "favoriser l'avènement d'un autre régime conservateur à Ottawa". Si le Devoir écrivait le quart de cela du parti libéral, qui hurlerait? Le Canada. Pourtant, ce serait, à en juger à ce qu'il dit de l'attitude du Devoir envers les Tories, "favoriser l'avènement" — Le Canada a une étrange façon de raisonner. Il raisonne creux.

"Le Devoir ne sera pas hostile au parti libéral fédéral à la prochaine élection générale, si le parti libéral reste un parti vraiment canadien..." (le Devoir, 11 février). Au parti du Canada d'être canadien.

La pot-pourri de CKAC vient-elle de ce que CKAC est le haut-parleur de la Presse? On a beau être haut-parleur, il y a des circonstances où l'on tombe bien bas. Dis-moi qui tu hantes...

Quand on a parlé cinq ou six heures d'affilée, on est fatigué. Quoi d'étonnant si l'auditoire, quant à lui, paraît rebuté?

M. McCullagh paie largement la radio pour écouler ses harangues. Et il s'imaginer que les gazettes vont reprendre cette pâle débaîche servie pour la passer en vrac à leurs lecteurs pour rien? Il est vrai que ça ne vaut plus rien.

Le Grincheux

Demain: MERCREDI, 15 février 1939
Saints Faustin et Jovite, martyrs
Lever du soleil, 7 h. 05.
Coucher du soleil, 5 h. 25.
Lever de la lune, 4 h. 41.
Coucher de la lune, 2 h. 17.
Pleine lune, le 4, à 2 h. 55m. du matin.
Dernier quart, le 10, à 11h. 12m. du soir.
Nouvelle lune, le 18, à 2 h. 55m. du matin.
Premier quart, le 26, à 10h. 26m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MARDI, 14 FEVRIER 1939

MODEREMENT FROID AVEC NEIGE

MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 10.
Minimum 0.
Même date l'an dernier 20.
Minimum aujourd'hui 0.
Même date l'an dernier 18.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.75. 11 h. a.m. 29.70. Midi: 29.60.

Chiffres fournis par
Mme L.-P. de Meulst, 7631 rue Saint-Denis,
Montréal

Montréal n'aurait plus rien à payer pour les secours directs

Une déclaration de M. William Tremblay qui changerait toute la situation financière de la ville, d'après M. Houde — Le gouvernement provincial prêt à diviser avec Ottawa le coût entier des secours directs, chaque gouvernement payant la moitié

La partie financière du bill de Montréal

Une déclaration du ministre provincial du Travail, hier soir, a modifié la situation quant à la partie financière du bill de Montréal; et ce matin les échevins réunis en commission de législation pour l'étude du bill ont ajourné leurs délibérations à demain matin; dans l'intervalle, les autorités municipales communiqueront avec Québec pour avoir des précisions.

Selon ce qu'on dit ce matin à la commission de législation, MM. Savignac et Ratelle, M. William Tremblay a déclaré hier soir, au banquet de l'Association des bouchers à l'hôtel Queen, que si le gouvernement fédéral consentait, la province était prête à diviser avec le pouvoir fédéral le coût entier des secours directs, chaque gouvernement payant la moitié; les municipalités n'auraient plus rien à payer pour les secours, et seulement les matériaux et la direction pour les travaux de chômage.

M. Houde

Devant cette déclaration, M. Houde a dit ce matin que cela change toute la situation financière de Montréal. Cela, dit-il, réglerait tout notre problème. Les banques nous disent que nos finances sont bonnes, sauf au sujet des secours directs; si cela disparaît le problème est résolu. Les banques se sont émues de la déclaration de Québec que la province ne doit rien à Montréal; nous n'avons fait aucune déclaration là-dessus parce que nous ne savions pas à quel point nous en tenons. Mais si les secours directs sont assumés par les deux gouvernements, la question des cinq millions n'aura plus beaucoup d'importance. Du moment qu'on nous aura donné de bonnes raisons comme quoi nous devons ce montant, nous consoliderons cette dette et tout sera dit. Les banques qui exigent un remboursement immédiat, n'auront pas d'objection à nous attendre si nous cessons de payer une partie des secours.

Les échevins ont alors décidé d'ajourner à demain l'étude de la partie financière du bill; le reste, la partie administrative, est remis à la semaine prochaine car le comité exécutif n'a pas encore eu le temps d'étudier les suggestions des chefs de services.

Répartition

Au début de la réunion de ce matin, on a adopté un projet de répartition de la somme de \$115,207,13 disponible sur le montant de \$3 millions que Montréal a été autorisé à dépenser cette année. Voici comment ce montant sera réparti: Modifications au système de chauffage à l'hôtel de ville \$20,000.00 Pont de la rue Atwater 3,000.00 Nouveau système de ventilation à l'hôtel de ville 25,000.00 Modifications à la salle du Conseil, en vue d'améliorer l'acoustique 6,000.00 Raccordement du système de chauffage du Refuge Meurling, au plan central de l'Annexe 8,000.00 Changements dans la distribution électrique de l'hôtel de ville 15,000.00 Réparations aux murs extérieurs de l'hôtel de ville 15,000.00 Installation d'un système de ventilation au garage Delormier 82,000.00 Installation d'un système de ventilation aux bureaux de la rue De-Flérimont 81,000.00 Ménages dans certaines bâtisses 820,207.13

Total: \$115,207.13.
Les autres montants non encore engagés, mais mis de côté pour divers projets, restent affectés à ces projets; il en est ainsi pour la prise d'eau, l'usine de pompage de l'écluse de la rivière Saint-Pierre, l'agrandissement de l'annexe de l'hôtel de ville, le marché de l'est, etc.

La partie financière du bill

Lorsque le maire a suggéré d'ajourner pour s'enquérir des projets du gouvernement provincial, le comité venait de faire distribuer la partie financière du bill de Montréal. Cela est maintenant susceptible de modification. Si Québec, comme il semble bien, est prêt à tout payer avec Ottawa, la ville demandera au pouvoir fédéral d'accepter cette proposition. Et alors, on s'entendra peut-être au conseil pour adopter deux bills, un pour le cas où Ottawa accepterait, un autre au cas où le gouvernement fédéral fédéral refuserait.

Voici les dispositions du projet adopté par l'exécutif, distribué ce matin, mais dont l'étude est maintenant remise à demain, et qui pourrait bien être modifiée:

La première partie se rapporte à l'exercice en cours, et l'autre au budget de l'année 1939-40.

La ville pourrait emprunter, sans affecter son pouvoir d'emprunt, dans le cours de l'exercice financier qui s'achève, la somme de \$200,000 qu'elle a dépensée pour venir en aide aux associations de charité, et dont elle a besoin pour boucler son budget.

Elle serait autorisée à utiliser comme revenu ordinaire toute partie du surplus de revenu accumulé au 30 avril 1938 qui n'a pas déjà été incluse dans les prévisions de l'exercice 1938-39; à utiliser jusqu'à concurrence de \$250,000 le

La succession Perrault

Au comité des bills privés à Québec

Québec, 14. (D.N.C.) — Le comité des bills privés a siégé ce matin sous la présidence de M. Duplessis. La foule était nombreuse et trois groupes se sont déclarés prêts à procéder. On a tout d'abord entendu les intéressés à l'adoption du bill 131, concernant la succession d'Ovilia-Stanislas Perrault. Il s'agit tout particulièrement de faire ratifier une transaction intervenue le 11 octobre 1929, entre Marie-Louise-Eglantine Bastien et les exécuteurs testamentaires et administrateurs fiduciaires de la succession Perrault. Les avocats des intéressés étaient Mes Vallée, Prud'homme et Bissonnette. Le premier ministre avait à ses côtés M. Bilodeau, ministre des Affaires municipales, et bon nombre de députés. Mes Vallée a fait l'exposé de la requête et Mes Prud'homme et Bissonnette ont tour à tour ajouté quelques remarques.

Le testament n'étant pas annexé au bill, le premier ministre fit remarquer qu'on aurait dû tenir compte de cette procédure obligatoire. Une question légale assez délicate s'étant soulevée, M. Duplessis demanda aux avocats de ne rien soutenir à l'encontre du droit de vie des comités, où siègent de nombreux avocats.

Il a été démontré par les requérants, qu'en vertu d'une clause du testament, il ne pourrait y avoir de partage avant 1938. Ce partage ne pourrait être fait qu'après que le plus jeune des petits-enfants nés et à naître aura atteint l'âge de 21 ans révolus.

Me Bissonnette fit alors remarquer que cette clause même très loin vu que la mort seule peut décider de façon préemptoire qu'il n'y aura plus d'enfants à naître, et qu'ainsi l'objet même du testament serait frustré.

Comme cela, reprit M. Duplessis, le parti libéral n'aura plus d'enfants.

La rébellion de 1837

La cérémonie de dimanche prochain à la Place des Patriotes — Le souvenir des douze Canadiens exécutés dans la cour de l'ancienne prison

Wolfred Nelson

Dimanche prochain, à 3 h., une cérémonie destinée à rappeler le souvenir des douze Canadiens exécutés dans la cour de l'ancienne prison de Montréal pour avoir pris part à la rébellion de 1837, se déroulera tout près de la sur la place des Patriotes. Demain, 15 février, il y aura 100 ans que cinq de ces Patriotes payèrent de leur vie leurs sentiments patriotiques. Le 21 décembre et le 18 janvier précédents, sept autres avaient également été pendus au même endroit. En Ontario, il y eut environ trente exécutions.

La cérémonie s'ouvrira par une sonnerie de clairons. Il y aura ensuite déposition de couronnes, puis une allocution de dix minutes. Des groupes de jeunes gens participeront à la cérémonie.

Le comité d'organisation de la manifestation de dimanche se compose de MM. A.-G. Miller, président, Wolfred Nelson, secrétaire; Alphonse de la Rochelle, Adolphe Perron, Jules Massé, Jean-Jacques Lefebvre, C.-H. Lalonde, Vincent Dupuis, député fédéral.

Dans cette liste, on aura remarqué le nom de Wolfred Nelson. Wolfred Nelson est l'arrière-petit-fils du patriote Wolfred Nelson, exilé aux Bermudes.

M. Nelson est en train de préparer une biographie de son arrière-grand-père. Malheureusement, nombre de documents sont détruits.

Walter Nelson, fils du Patriote, domicilié au Sault-au-Récollet, avait en sa possession la plus forte partie des documents concernant son grand-père. Or, le feu a détruit un jour la maison de fond en comble, y compris les précieux papiers. Cependant, M. Nelson a réussi à retracer plusieurs lettres, qui constituent des témoignages de première force sur les sentiments de son ancêtre.

Du fer australien pour le Japon

Melbourne, 14 (C. P.-Reuters). — Le cabinet australien a refusé aujourd'hui d'interdire l'exportation de fer au Japon comme le réclamaient les syndicats, en soutenant que le Japon est l'agresseur dans le conflit sino-japonais. Les débardeurs ont refusé de charger le fer en partance pour le Japon dans plusieurs ports australiens. Le cabinet a déclaré que cet embargo équivalait à l'imposition de sanctions économiques contre le Japon.

Bulletin météorologique

Toronto, 14 (C.P.). — Voici le temps qu'il fera, probablement, dans la province, demain: région de Montréal et d'Ottawa: nuageux et modérément froid avec neige; vallée du bas St-Laurent: partiellement nuageux avec neige légère; peu de changement dans la température; nord-ouest du Québec et lac St-Jean: nuageux et froid avec neige légère; golfe, rive nord et baie des Chaleurs: nuageux et froid avec neige, vent de l'est.

Pie XI repose à côté de Pie X et de Benoît XV

Cité du Vatican, 14 (CP) — Le corps du Pape Pie XI repose depuis quelques heures sous le grand autel de la basilique de St-Pierre de Rome. La cérémonie d'inhumation a duré environ une heure et demie.

Chaque cardinal, dont plusieurs âgés et nommés par Pie XI lui-même, a défilé devant le cercueil et le bû.

Seuls les princes de l'Eglise, les dignitaires du Vatican, les membres du corps diplomatique et les prêtres ont assisté à la cérémonie. A midi, on avait fermé les grandes portes de la basilique au public. Les restes de Pie XI reposent à côté de ceux de ses deux prédécesseurs: Pie X et Benoît XV, et aussi près de ceux des trois successeurs de Jacques H. dernier roi Stuart d'Angleterre: le vieux prétendant, le jeune prétendant et le cardinal York.

Avant de fermer la tombe, on a recouvert le visage du Pape d'un voile blanc, puis, en sa qualité de doyen des cardinaux créés par Pie XI, le cardinal Nasalli-Rocca, archevêque de Bologne, a recouvert le corps d'un voile rouge et placé dans le cercueil des médailles frappées sous le pontificat de Pie XI et d'un tube d'acier contenant le récit des principaux événements survenus sous son pontificat.

Le cardinal Pacelli, camerlingue, et le cardinal Respighi, maître des cérémonies pontificales, ont apposé sur la tombe leur sceau. Près de cette tombe, dans la crypte, Mgr Antonio Bacci, secrétaire des brefs aux princes, a lu le panegyrique de l'auguste défunt. Ce panegyrique s'est terminé par une prière.

Le R.P. Fafard, C.S.V., et les collèges classiques

Rectification

Les journaux du 10 février dernier, dont "Le Devoir" dans leurs comptes rendus du banquet annuel des anciens de Bourget, ont prêté au R. P. L.-P. Fafard, C.S.V., supérieur provincial des Clercs de St-Viateur, les paroles suivantes, relativement à l'enseignement classique:

"...Le rôle du collège classique n'est pas ce que beaucoup pensent. Son seul but est de préparer les hommes pour les professions".

Pour être juste envers le Père Fafard, il faut faire écrire les paroles suivantes qui complétaient sa pensée et qui empêchaient toute équivoque: "Le rôle du collège classique n'est pas, ce que beaucoup pensent. Il ne vise pas à la spécialisation, il ne prépare pas à telle ou telle profession. Son seul but est de donner une formation générale, de préparer à une profession qui ne sera jamais encombrée, la profession d'homme".

Un monument Victoria à Biarritz

Biarritz, 14. — Le maire de Biarritz, M. Ferdinand Hirigoyen, annonce qu'un monument sera inauguré dans cette ville le 13 avril prochain, afin d'y commémorer le 50ème anniversaire du premier séisme qu'y fit la reine Victoria. Un spectacle sera également donné, mettant en relief certains épisodes de la vie de Sa Majesté.

M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, a déjà accepté d'assister à cette inauguration et il est fort probable que lord Halifax sera présent. Les deux gouvernements seront donc ainsi pleinement représentés aux fêtes franco-anglaises qui auront lieu alors.

A cette occasion on reconstituera la bataille qui se déroula sous les murs de Bayonne, près de Biarritz, en 1814, entre les troupes de lord Wellington et les armées de Napoléon, commandées par le maréchal Soult. Ceci démontrera le chemin parcouru par l'armée franco-anglaise depuis 125 ans, époque à laquelle régnaient entre les deux peuples des sentiments assez peu tendres.

Un match de rugby est également projeté entre les équipes des Universités d'Oxford et de Cambridge. Il y aurait en outre des manifestations du folklore basque: musique, danses, jeu de pelote, etc. A toute époque de l'année, la colonie anglaise est largement représentée à Biarritz, mais elle sera certainement décimée pendant la durée des fêtes qui se dérouleront en l'honneur de S. M. la Reine Victoria.

L'hôpital Notre-Dame

Québec, 15. — Le comité des bills privés a adopté le bill modifiant la charte de l'hôpital Notre-Dame de Montréal. On demande de créer un comité exécutif de cinq membres pour administrer les affaires de routine, afin de ne pas être obligé de convoquer le bureau de direction à tout bout de champ, pour des affaires de peu d'importance. Ce bureau de direction est composé de vingt membres.

M. le Dr B. de L. Bourgeois a déposé la cause de l'hôpital si bien que le comité n'a formulé aucune objection et que le premier ministre a dit à M. Bourgeois:

— Revenez encore, M. Bourgeois, car vous plaidez bien!

Le comité adopte enfin le bill de la paroisse Saint-Gédéon qui demande un nouveau d'emprunt pour l'achat d'un aqueduc et les pouvoirs nécessaires à son exploitation.

En Espagne

Les préparatifs des rouges

La prochaine offensive nationaliste — Les commandants de la flotte rouge s'efforcent d'implacablement contre les "laches"

Perpignan, France, 14. (A.P.) — Le gouvernement rouge de l'Espagne travaille à renforcer le front en prévision d'une prochaine offensive décisive des nationalistes. Les communiqués rouges disent que le premier ministre Juan Negrin et plusieurs membres du cabinet ont visité les secteurs de Jarama et de Guadalajara près de Madrid. Les ministres sont en contact avec les partis politiques et les fédérations syndicalistes afin de tout mettre en œuvre pour permettre à l'armée rouge de résister victorieusement.

Le calme règne sur toute l'étendue du front, mais on sait que le haut commandement nationaliste est en train de transporter ses armées de Catalogne vers le sud et l'ouest pour permettre à l'armée rouge de résister victorieusement.

Dans le nord de l'Espagne, une poignée de mitrailleurs et de dynamiteurs rouges continue à défendre le hameau de Baget dans les Pyrénées, mais il semble bien qu'il ne s'agit que de donner le temps aux soldats des 11e et 17e corps d'armée d'effectuer leur retraite et de détruire leurs munitions. On ne croit pas qu'ils aient la force ou le désir de résister longtemps. Plus de 10,000 hommes de ces deux corps d'armée ont passé la frontière et se dirigent vers les camps de concentration d'Arges-sur-Mer et de St-Cyprien.

Madrid, 14. (A.P.) — Le haut commandement de la flotte rouge espagnole vient d'ordonner à tous les marins de demeurer à leur poste, en annonçant qu'il serait implacable pour les "laches". Cette proclamation, qui semble indiquer la détermination du gouvernement rouge de poursuivre la résistance sur mer et sur terre, porte la signature de l'amiral Miguel Baiza, commandant de la flotte, et du commissaire politique Bruno Alonso, de la base navale de Cathagène.

Burgos, 14. (A.P.) — Le gouvernement nationaliste a ordonné une enquête sur l'administration à Barcelone sous le régime rouge. Tous ceux qui ont exercé des fonctions publiques ont reçu l'ordre de se présenter devant les tribunaux nationalistes avec tous les documents qui se rapportent à l'administration dont ils doivent rendre compte.

Le bill de Jonquière

Au comité des bills privés

Québec, 14. (DNC) — Au comité des bills privés, ce matin, le procureur de la ville de Jonquière, a exposé que la ville avait évalué les propriétés de la compagnie de pulpe de Jonquière, le 7 décembre 1937, à \$893,000. Mais la compagnie a contesté le rôle d'évaluation devant les tribunaux, en admettant comme évaluation seulement \$521,000. Cette compagnie est la filiale de la Price Brothers. Comme la commission des Eaux Courantes a construit le barrage de la Rivière aux Sables, que les deux compagnies en paient le coût par annuités, et que, d'autre part, la centrale électrique municipale utilise les eaux dudit barrage, les deux compagnies réclament que la ville paie annuellement \$8,300, pour l'eau consommée.

De plus, comme la ville détourne ladite rivière aux Sables de l'eau pour son aqueduc qu'elle vend à Arvida et au C. N. R., les deux compagnies prétendent qu'elles perdent de ce fait une quantité d'énergie électrique équivalente à \$5,500 par année.

Enfin, il y avait contestation sur les titres de terrains cédés ou prêtés à la ville par les compagnies pour construire la centrale électrique de Jonquière ont déclaré au comité que l'évaluation de \$893,000 était trop élevée, car les évaluateurs n'avaient pas les informations voulues pour la faire; au surplus, les réclamations des compagnies faisaient le sujet de procès devant les tribunaux, procès qui iraient probablement jusqu'au Conseil privé.

La ville a préféré s'entendre avec les compagnies par un règlement qu'elle veut faire sanctionner par la Législature.

En vertu de ce règlement, les trois gros procès prennent fin, les compagnies abandonnent leurs réclamations quant à la contribution annuelle de la ville pour le barrage et pour l'aqueduc, ainsi que toutes réclamations antérieures de ces chefs.

De plus, la ville aura droit de vendre à Arvida en plus des millions de gallons d'eau-jour actuel, une autre quantité équivalant chaque charge supplémentaire.

En retour, la ville établit une évaluation de \$600,000 par an pendant 10 ans avec droit de construire de nouveaux immeubles jusqu'à concurrence de \$300,000 pendant ladite période de dix ans.

Le règlement a été approuvé par 314 votes contre 201. Le premier ministre, malgré les objections des requérants, a réduit le terme de 10 ans à 6 ans.

Comme ce règlement a l'approbation de la commission municipale, l'essai en sera fait et si quelque chose va mal, il sera temps alors d'y remédier.

Comme les requérants insistent pour le terme de dix ans, M. Duplessis déclare qu'il défend par l'intérêt de la ville. Il ne faut pas que le régime d'exemptions de ta-

Lettre de S. E. Mgr Gauthier à l'occasion de la mort de Pie XI

Service solennel à la basilique, jeudi; vendredi, service dans toutes les églises du diocèse; sonnerie du glas pendant une heure

Les invités au service de jeudi matin

Voici le texte de la circulaire que Son Excellence Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal, vient d'adresser au clergé de son diocèse à l'occasion de la mort du Pape Pie XI:

Archevêché de Montréal, 10 février 1939.

Mon cher Confrère,
La nouvelle si rapidement répandue de la mort de Notre Saint-Père a provoqué dans le monde entier la plus vive émotion. Il est évident que l'Eglise catholique occupe encore une place considérable et tous les témoignages qu'elle recueille aujourd'hui sont un hommage à ses prérogatives surnaturelles, à sa miraculeuse survivance comme à ses services. Pour nous, l'heure est sur tout au deuil et à la prière.

Du Pontife qui vient de mourir, l'on ne manquera pas de dire qu'il fut doué de dons intellectuels vraiment extraordinaires, assez rares d'ailleurs au degré où il les a possédés. Il a été au surplus un homme de gouvernement bien remarquable. De claire vision, d'énergie indomptable, d'une hardiesse tranquille et réfléchie, d'un grand esprit surnaturel, il a abordé et résolu les problèmes particulièrement difficiles et la solution qu'il leur a donnée pèsera longtemps sur la marche de l'histoire.

L'on a écrit d'un homme considérable et qui a pourtant rendu service à son pays: "il signait les événements, il ne les faisait pas". L'on dira le contraire du Souverain qui vient de mourir et l'on voudra signifier qu'il fut un grand chef.

Les catholiques peuvent éprouver devant la tombe de Pie XI un sentiment de légitime fierté; ils ont tous cependant la certitude qu'ils ont perdu leur Père. Avez à cœur le vous prie, d'aider vos fidèles à remplir les devoirs que la piété filiale leur impose. Rappelez-leur la vie du Pape défunt, les grâces qu'il a reçues de Dieu et qui l'ont préparé à ses sublimes fonctions, ses travaux, ses épreuves, sa mort si édifiante; rappelez-leur surtout le devoir de la prière.

En conséquence, vous voudrez bien vous référer à l'article 42 de nos Constitutions Synodales: 1) Jeudi prochain, le 16 février à neuf heures, nous chanterons un service solennel dans la basilique pour le repos de l'âme de Pie XI. Nous y invitons tous nos prêtres, nos communautés religieuses et nos fidèles.

2) Le lendemain, le 17 février, un service sera chanté dans toutes les églises du diocèse, à l'heure la plus convenable. Dans les communautés où une messe solennelle ne sera pas possible, on aura soin de

dire une messe basse. La veille de ces différents services funéraires, à six heures du soir, dans toutes les églises, on sonnera le glas pendant une heure.

3) Les prêtres omettront le nom du Pape pendant la messe et ne chanteront plus l'oraison pour le Pape aux saluts du Saint-Sacrement.

4) A la messe, l'on aura soin de dire l'oraison *pro eligendo summo Pontifice* jusqu'à l'élection du successeur de Pie XI.

5) Exhortez enfin vos fidèles à faire la sainte communion, à réciter le chapelet, et à assister aux messes qui seront célébrées dans vos paroisses.

Je ne doute point que vous trouverez dans vos coeurs filialement attachés au Souverain-Pontife, les exhortations qui conviennent.

Recevez, cher Confrère, l'assurance de mon bien religieux dévouement.

† GEORGES,

archevêque-coadjuteur de Montréal.

Les invités, jeudi matin

Au service qui aura lieu à 9 heures à la basilique-cathédrale jeudi matin, la Chancellerie de l'archevêché a invité de nombreux personnalités: le maire de Montréal, les ministres fédéraux de Montréal, les trente-six conseillers, les sept membres du Conseil privé, le président de la Chambre de commerce, les juges en chef des diverses cours de justice, les sénateurs de Montréal, les juges des différentes cours, le bâtonnier du Canada et le bâtonnier de Montréal, les dix-sept députés fédéraux de Montréal, les cinq ministres provinciaux, les neuf conseillers législatifs, les dix-sept députés provinciaux, les 35 conseillers municipaux, le recteur et les doyens de l'Université, les commissaires scolaires, les douze commandeurs et chevaliers de St-Grégoire et de Saint-Sylvestre, quelques Chevaliers de Colomb, des officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste et de la Société Saint-Patrice, de l'Alliance nationale, des Artisans canadiens-français, des Forestiers catholiques et de la Sauvagerie, des représentants des Fédérations de charité catholiques, de la Société Saint-Vincent de Paul; le commissaire de la police provinciale, M. Pizze, des policiers et pompiers, le directeur des services municipaux, le greffier de la ville, messieurs les notaires, des délégués spécialisés, des Scouts catholiques, de la Holy Name Society, de la Catholic Women's League, et autres.

tes nuisent au développement normal des municipalités. Le gouvernement actuel a arrogé la loi qui permettrait des commutations de taxes générales, afin que chaque cas, car il y a toujours des exceptions pour confirmer la règle, soit jugé en particulier à son mérite propre.

M. Duplessis cite le cas de la ville des Trois-Rivières qui a été mal en point par suite des trop longues et trop libérales exemptions de taxes, au point qu'en plus de 20 pour cent de la propriété non imposable, il y avait 48 pour cent de la propriété imposable qui était exemptée. Le maire suggère qu'on mette dans le bill une clause pour décréter qu'au bout de six ans, le lieutenant-gouverneur en conseil aura droit d'accorder le renouvellement.

M. Duplessis rejette vivement cette proposition, et il déclare que c'est le droit des députés de décider sur ces questions et que ce droit doit leur être jalousement gardé.

M. Duplessis dit que la ville de Jonquière est pauvre et qu'elle vient demander de l'argent au gouvernement. Il faut que les compagnies fassent leur part et aident à la population.

Le premier ministre insiste et exige que l'on inscrive dans le bill une clause qui décrète que la compagnie ne bénéficiera de l'entente qu'en autant qu'elle maintiendra ses usines en fonctionnement normal, c'est-à-dire qu'elle continuera à employer un nombre important d'ouvriers, et qu'elle leur paiera des salaires raisonnables.

A ces conditions imposées par M. Duplessis, le comité adopte le bill.

Nos chemins de fer

A une réunion du Canadian Railway Club, tenue hier soir, M. E. A. Bramley, assistant du vice-président du service des achats, des magasins du Canadian National et de la Canadian National Steamships, qui était l'orateur d'honneur a déclaré que la valeur d'achat des deux grands chemins de fer canadiens se chiffrait à \$117,500,000 par année et que la grande partie de l'argent dépensé demeure au Canada. "Je puis affirmer, sans me tromper, dit-il, qu'aucune autre organisation n'a fait autant pour les produits de chez nous que les chemins de fer canadiens". Plus encore, ajoute-t-il, les chemins de fer canadiens incitent les manufacturiers canadiens à produire des matériaux qu'ils seraient obligés d'acheter à l'étranger. Plusieurs manufacturiers se sont rendus à leur demande.

Les achats faits par les chemins de fer canadiens procurent directement ou indirectement de l'ouvrage à près de 245,000 personnes, par année.

Les chemins de fer pourront dépenser en autant qu'ils auront des revenus, ajouta M. Bramley. Le prix d'une pelle de charbon représente le haulage d'une tonne de fret et celui d'une voiture de première équivalent à 5,775,574 milles d'un wagon de fret et celui d'un wagon restaurant à 8,337,205 milles parcourus par un wagon de marchandises.

Le 500e anniversaire de la cathédrale de Strasbourg

Strasbourg, 14. — Par des cérémonies civiles et religieuses, Strasbourg fêtera le 24 juin prochain le 500e anniversaire de l'achèvement de sa majestueuse cathédrale gothique. Ce fut le 24 juin 1449 que la flèche de la cathédrale de Strasbourg fut terminée et devint, par ses 578 pieds de hauteur, la plus haute flèche d'Europe. A cette occasion, les musées de Strasbourg organiseront des expositions rétrospectives.

La cathédrale de Strasbourg a une histoire un peu particulière. Elle fut construite sur un temple romain et ses fondations furent commencées en 1015. A cinq reprises différentes, elles furent détruites par le feu, presque au ras du sol. Pendant l'année de la Réforme, elle servit de temple protestant et fut rendue au culte catholique par Louis XIV en 1681. Pendant la Révolution française elle devint le Temple de la déesse Raison; en 1870, elle eut à souffrir du bombardement allemand.

Tout cela et beaucoup plus sera rappelé au mois de juin. Bien que la plupart des cathédrales gothiques aient deux tours, celle de Strasbourg n'en eut jamais qu'une. Et celle-ci, en raison même de son élévation et de sa légèreté, devenait, pour ainsi dire plus vulnérable. Elle fut souvent restaurée au cours des siècles et les derniers travaux de réfection furent commencés en 1907 et ne furent achevés qu'en 1926.

L'Alsace et Strasbourg considèrent leur cathédrale comme une protection et un emblème. Dominant la vallée du Rhin, depuis neuf siècles, elle a été le témoin des joies et des drames de Strasbourg et a vu à ses destinées.

Si vous voyagez...

Adresser-vous au SERVICE DES VOYAGES, le "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyage, passeports, etc. Téléphones: BELAIR 3361.

Le nouveau cuirassé allemand porte le nom de "Bismarck"

La petite-fille du chancelier de fer brise la traditionnelle bouteille de champagne sur la proue du plus puissant de tous les navires de guerre de l'Allemagne

Allocution d'Hitler

Hambourg, 14 (A.P.). — Le chancelier Hitler a présidé aujourd'hui la cérémonie officielle du lancement du plus puissant de tous les navires de guerre allemands, un cuirassé d'escadre de 35,000 tonnes. Il a baptisé le nouveau cuirassé du nom de Bismarck, le chancelier de fer, qui fut le plus grand, dit-il, parmi ceux qui ont préparé l'avènement de la Grande-Allemagne. Le chancelier a rappelé la douleur éprouvée en Allemagne lorsque la flotte allemande a été détruite après la Grande Guerre et il a déclaré que le nazisme a tiré la nation de l'ornière où elle se trouvait pour la conduire à de nouveaux succès en politique intérieure et extérieure.

Le nom du nouveau cuirassé n'a été révélé qu'au cours de la cérémonie même, mais on se doutait que ce serait Bismarck, parce que le chan-

celier avait accompli hier un pèlerinage à la tombe du grand homme d'Etat allemand. C'est d'ailleurs la petite-fille de Bismarck, la comtesse Dorothea von Lowenfeld, qui a brisé la traditionnelle bouteille de champagne sur la proue du navire.

Hitler est arrivé aux chantiers navals de Blohm et Voss, sur l'Elbe, à bord de la barge Hambourg. Avant de monter sur l'estrade officielle, le chancelier est allé saluer les ouvriers qui avaient travaillé à la construction du navire et passer en revue une compagnie de fusiliers marins. Près de 50,000 personnes assistaient à la cérémonie et toute la ville et le port de Hambourg étaient brillamment décorés pour la circonstance. On a accordé un défilé dans les écoles et les usines à l'occasion du lancement du Bismarck.

Le 50e roman d'Henry Bordeaux

Les amis du romancier le fêtent à l'occasion de la publication du "Gouffre"

Paris, 14 (P.C.-Havas). — Avec Le Gouffre, M. Henry Bordeaux publie son cinquantième roman et ses amis se réunissent pour fêter l'événement en présence de MM. Abel Bonnard et Charles Maurras, de l'Académie Française.

Henry Bordeaux, qui n'avait pas été prévenu et croyait assister à un simple déjeuner du cercle Jacques-Bainville, prit la parole pour annoncer que s'il n'espérait pas atteindre aux quatre-vingts romans de Paul Bourget, il était pourtant bien loin d'avoir terminé sa carrière. Son improvisation fut surtout un parallèle entre la jeunesse de son temps et celle d'aujourd'hui. "A vrai dire toutes les deux se ressemblent. La jeunesse toujours cherche sa voie avec un excès d'orgueil et un excès de timidité. Les mêmes erreurs intellectuelles comme le scepticisme et les tendances politiques extrêmes séduisent toujours une âme de vingt ans. Toujours aussi la jeunesse se retrouve mûrie et acquiert une belle sérénité qui est la vraie force de l'homme."

Henry Bordeaux tient pourtant à souligner que la jeunesse de son temps, qui se plaignait déjà des difficultés matérielles, était bien loin de connaître la pénible situation de la plupart des étudiants et des jeunes gens d'aujourd'hui, ce qui vaudra sans doute au pays une race d'hommes très fortement trempée.

La retraite du juge Brandeis

Washington, 14 (AP). — La retraite de M. le juge Louis-D. Brandeis vient de créer une nouvelle vacance à la Cour suprême des Etats-Unis et de fournir aux sénateurs de l'ouest du pays l'occasion de réclamer un deuxième représentant de leur région au plus haut tribunal du pays: le seul juge de la Cour suprême qui soit originaire de l'ouest du Mississippi est le juge Pierce Butler du Montana.

Le juge Brandeis fut nommé en 1916 par le président Wilson; ce fut le premier Juif à siéger à la Cour suprême des Etats-Unis et sa nomination souleva une tempête: le Sénat mit quatre mois à approuver la nomination. Le juge Brandeis, qui est âgé de 82 ans, démissionne vraisemblablement pour cause de santé, mais on croit qu'il veut également consacrer ses dernières années à ses compatriotes en travaillant à l'avancement du mouvement sioniste.

Pensons d'abord à nos affaires

M. Stevens critique le récent traité commercial du Canada avec les Etats-Unis — Nous perdons un temps précieux à philosopher sur les théories en cours en Europe au lieu de nous occuper de nos affaires — Mon pays d'abord

M. H.-H. Stevens était hier soir l'hôte de l'Association conservatrice de la division Mont-Royal, à la salle municipale de Notre-Dame de Grâce. M. Stevens a critiqué le traité de commerce que le Canada vient de conclure avec les Etats-Unis. Il a préconisé une politique commerciale dans l'intérêt du Canada et non de l'Angleterre ou des Etats-Unis.

MM. Victor Archambault et J.-J. Harold présidaient. M. Allen Walsh, député du comté, a présenté le conférencier. Plusieurs associations conservatrices étaient représentées. M. Stevens estime que le traité du Canada avec les Etats-Unis est tout à l'avantage des nos voisins et que nous n'y retirerons aucun intérêt marquant parce que nous cédonons tout et n'exigeons rien en retour.

Le résultat est encore plus navrant parce que des pays ayant l'habitude d'acheter chez nous comme la France, l'Italie et autres ont diminué leurs échanges voyant que la préférence allait à leurs concurrents plus puissants. Le commerce chez nous connaîtra un essor lorsque nos hommes publics concluront des ententes commerciales qui ne seront pas à notre unique détriment.

Celui qui peut en résoudre, c'est que si nous ne pouvons payer nos dettes avec les revenus de notre sol, avec la meilleure utilisation de nos richesses, un jour viendra où acculé à une situation financière impossible et intenable, le Canada se verra dans l'obligation de répudier ses dettes.

M. King veut nous laisser entendre que de telles ententes commerciales seront une garantie de paix. Nous aimons l'en croire. Mais si nous allons à la ruine la paix n'est pas garantie.

Un contrat doit être avantageux pour les deux parties en avant. Le Canada doit profiter de l'exemple des autres pays et ne pas être le seul à signer des contrats désavantageux. Pensons d'abord aux intérêts de notre propre pays!

Je suis très attaché à la patrie-mère l'Angleterre mais je songe d'abord à mon pays le Canada quand j'étudie les clauses de ce contrat commercial.

La moitié de la population du Canada est dans la détresse ou pas très éloignée de la misère. Nos agriculteurs pour la plupart n'ont une existence difficile parce que nous n'avons pas su leur créer des débouchés pour leurs produits.

Il en est ainsi pour nos pêcheurs! Ils sont aux prises avec toutes sortes de difficultés parce qu'ils ne peuvent vendre les produits de leurs pêches.

Les industries secondaires si utiles à une nation périssent et se font de plus en plus rares. Pourtant les richesses naturelles ne nous manquent pas.

Nous ne nous occupons pas assez de nos propres affaires et perdons un temps précieux à philosopher sur les théories en cours en Europe.

Montréal est le grand centre de la vente des produits laitiers et surtout de la distribution du beurre, une de nos principales industries agricoles.

Je prédis que le prix du beurre atteindra un bas niveau et que les cultivateurs alors seront incapables d'acheter dans nos villes les articles dont ils ont besoin. Et quand le travail cesse dans l'industrie, le cultivateur s'en ressent. C'est un engrenage! L'ouvrier qui travaille est capable d'acheter du beurre à 22 cents la livre. Par contre le cultivateur qui vendra son beurre 15 cents sera empêché d'acheter dans les villes, comme il le désirerait. Nous ne voulons pas du chômage et nous ne voulons pas des semaines de trois jours de travail pour nos ouvriers.

Nos gouvernants ne comprennent pas que nous pourrions avec une politique économique, sage et énergique, nourrir 50,000,000 de citoyens. Il y en a 9,000,000 actuellement qui vivent dans l'incertitude du lendemain.

Nous réclamons une administration qui augmentera le pouvoir d'achat de la classe agricole en lui accordant de meilleurs prix pour ses produits, pour les produits laitiers, les produits de l'industrie animale, etc.

Les conservateurs méritent votre appui, s'ils préchent et mettent en pratique une telle politique de protection dans notre système économique.

Il y a de grandes injustices dans ce pays et il n'y a pas d'orientation suffisante à Ottawa. Pensons donc à notre sécurité sociale avant de nous occuper des affaires internationales.

Le concours Jean-Lallemand n'aura pas lieu cette année

A cause de circonstances incontrôlables la Société des Concerts symphoniques de Montréal a le regret d'annoncer que le concours Jean-Lallemand n'aura pas lieu cette année.

M. Lallemand versera à la caisse des concerts le montant de \$500 destiné habituellement au gagnant du concours.

Les deux compositions reçues à date seront retournées incessamment aux deux compositeurs.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Une protestation

Montréal, le 10 février 1939

M. Emile Benoist
le Devoir, Montréal.
Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de publier dans l'une de vos éditions la lettre que nous avons envoyée au directeur du poste CKAC, pour protester contre la malheureuse initiative qu'il a prise d'interviewer des loyalistes, rentrant au pays après avoir fait du service dans l'armée rouge d'Espagne?

Nous avons protesté aussi contre le fait que le poste CKAC a enlevé une demi-heure, au programme de l'heure catholique.

Vous remerciant à l'avance, nous sommes,

Respectueusement vôtres,
Les Jeunesses Saint-Eusèbe
le secrétaire,
Lucien LAFOREST
* * *

Montréal, 8 février 1939

M. P. Lalonde, directeur,
poste CKAC, Montréal.
Monsieur,

Nous désirons nous joindre aux milliers de catholiques canadiens-français, qui ont protesté auprès de vous ou ailleurs, contre la malheureuse initiative qu'a prise le poste CKAC d'interviewer des soldats loyalistes canadiens rentrant d'Espagne.

Nous voulons bien croire, que les opinions émises par les commentateurs du programme "Les nouvelles à la loupe", sont des opinions personnelles à ces commentateurs, mais CKAC et sa haute direction ne gardent-ils pas la pleine responsabilité de la manifestation radiophonique qui s'est faite l'autre soir aux volontaires rapatriés, après avoir servi dans l'armée communiste d'Espagne.

Nous reprochons, de plus, à CKAC d'avoir réduit à une demi-heure, le programme de l'heure catholique, depuis le 5 février dernier.

Nous espérons donc que CKAC se rendra au désir de tous les catholiques du Québec, en allouant encore une heure au programme catholique du dimanche.

Espérant que notre lettre recevra une précieuse considération, nous sommes,

Respectueusement à vous,
Les Jeunesses Saint-Eusèbe,
le secrétaire, Lucien LAFOREST
Lucien Laforest,
1907, Dufresne

L'origine de "Tou-di-la-di-tou"

Montréal, le 28 janvier, 1939

Cher Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt l'enquête que vous poursuivez actuellement sur la radio, et je me permets de vous adresser une copie de la chanson-thème de la Parade du Matin.

Cette chanson a été composée par mon ami Letondal et moi, en souvenir d'une chanson que nous avions entendue à Gaspé. Aussi, je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir m'accorder la paternité de "Tou-di-la-di-tou" qui est maintenant éditée aux Editions Prima.

Le "Tou-di-la-di-tou" que vous entendez, chaque matin, n'est pas une chanson parisienne, encore moins une chanson gaspésienne, mais l'adaptation d'une "lurlalaine" canadienne-française.

Nos chers compatriotes, avant l'avènement des conservateurs, ignoraient la musique et "lurlalaine" suivant leur instinct, sans aucun souci de la mesure et de la forme mélodique. C'est précisément cette joyeuse phrase musicale, presqu' sans mots, que nous avons adoptée pour faire cette chanson qui, croyons-nous, est bien de notre pays.

Espérant que vous voudrez bien accorder à César ce qui est à César" (sans fascisme intentionnel), je vous prie de croire, cher monsieur, à l'assurance de mes sentiments entièrement dévoués et reconnaissants.

Léo Le SIEUR,
4472, rue Saint-Denis,
Montréal.

Les Concerts Symphoniques

Sir Ernest MacMillan directeur du conservatoire de Toronto et du Toronto Symphony Orchestra, considéré à juste titre comme l'un des chefs d'orchestre les plus distingués d'Amérique, dirigera le septième concert de la saison à l'Auditorium du Plateau, vendredi soir, le 17 février.

Sir Ernest a été invité au pupitre des plus grandes associations symphoniques des Etats-Unis, entre autres, l'Orchestre de Los Angeles, au Hollywood Bowl, l'Orchestre de Philadelphie, et les Concerts Ford à Detroit, au cours de la dernière saison.

Les auditeurs des Concerts Symphoniques seront heureux de voir une fois de plus cet éminent chef d'orchestre leur présenter un programme des plus éclectiques.

Les billets sont en vente à l'Photo Windsor, ch. 219, L.A. 6037, ou chez Ed. Archambault, 500, est, Ste-Catherine, M.A. 6201.

THE "SALADA" Orange Pekoe

Réunion des anciens d'Europe

L'Association des anciens étudiants d'Europe célébrera vendredi prochain, le 17 février, le dixième anniversaire de sa fondation.

Le Conseil de l'Association convoque à un dîner qui aura lieu à 7 heures, au Cercle Universitaire, tous les membres, anciens et nouveaux. Il invite tout spécialement tous ceux qui sont revenus au pays depuis 2 ou 3 ans après avoir terminé leurs études en Europe et qui, pour une raison ou pour une autre, se sont jusqu'ici abstenus de répondre aux invitations qui leur furent faites régulièrement depuis leur retour.

Prière de communiquer avec le secrétaire, Roger Brossard, H.A. 2144.

Retraite d'un genre spécial à Notre-Dame

Une retraite fermée d'un genre spécial a commencé hier à l'église Notre-Dame. Elle est prêchée par

M. l'abbé H. Saey, et se terminera demain soir. Chacun des trois jours de retraite dure de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Y sont invités: les prêtres, religieux, religieuses, hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles, riches et pauvres.

C'est grand silence toute la journée. Chacun apporte son dîner, et ceux qui le peuvent en apportent un ou plusieurs autres pour les pauvres qui ne peuvent rien apporter. Aucun déboursé, aucune quête, aucune vente. Les sermons portent sur l'amour de Dieu.

Le soir de chacun de ces trois jours il y a une petite retraite, spécialement pour les employés et employées de bureau, à la maison Douce espérance, 1068, rue Saint-Urbain. Les réunions sont de 7 h. à 11 h. 30; mêmes conditions: ne rien payer, ne pas parler.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

EXCÈS DE TABLE? prenez ABBEY'S

LE SEL DE SANTÉ

Quand vous avez la tête comme dans un tourbillon, avec une désagréable sensation d'"après-fête", le Sel Abbey's est d'un grand secours pour vous ramener à la normale. Un verre d'Abbey's, frais et pétillant, aide à rétablir votre équilibre alcalin et à vous remettre en forme pour la journée. Essayez Abbey's demain matin avant le déjeuner.

"CHANGEZ DE TRAMWAYS, S'IL VOUS PLAÎT"



Pourquoi les tramways tournent-ils en cours de route?

Les véhicules qui servent au transport en commun dans les rues des grandes villes sont, par la force des circonstances, exposés à des retards incontrôlables. Ceux-ci peuvent être occasionnés par des accidents, des incendies, des voitures en panne sur la voie des tramways, des funérailles, des processions ou des embarras de circulation dus à l'état glissant des pavages.

QUAND un tramway se trouve ainsi retardé, il se produit un vide dans l'espacement normal des voitures le long de la route. Les tramways qui suivent viennent nécessairement s'entasser en arrière de celui ainsi arrêté. Quand ce dernier reprend sa course il est obligé de laisser la place normale qu'il doit occuper dans le parcours. Si des mesures ne sont pas prises immédiatement pour combler le vide ainsi

créé, le service sur toute la route se trouve désorganisé durant une période indéfinie.

En pareils cas, il faut s'occuper du transport des gens qui attendent le long de la route. Souvent le seul moyen pratique de rectifier la situation sans délai excessif, c'est de faire tourner un ou plusieurs des tramways qui suivent avant qu'ils aient atteint le terme de leur parcours régulier. Ceci ne se fait qu'en dernier ressort et en vertu des instructions suivantes:

"Les tramways ne doivent pas tourner en cours de route sans un ordre d'un inspecteur et seulement lorsqu'il y a un autre tramway sur la même route, immédiatement en avant ou en arrière, de manière à ce que les voyageurs puissent continuer leurs courses sans délai ni inconvénient."

QUAND LES VOIES SONT LIBRES



LES TRAMWAYS SONT À L'HEURE

LE ZODIAQUE DEUXIEME

Les douze volumes de la première série du Zodiaque ont reçu le meilleur accueil de la part du public lecteur. Aussi les promoteurs de cette série, désormais fameuse, ont-ils décidé de persévérer dans la même ligne de conduite. Le ZODIAQUE DEUXIEME ne publiera que des œuvres de premier plan, en des volumes portant tous un cachet de distinction.

Voici les titres actuellement parus et en vente :

- 1—L'abbé Lionel Groulx Directives
- 2—Lady Tweedsmuir Carnets canadiens
- 3—Emile Benoist L'Abitibi, pays de l'or
- 4—Robert Rumilly Mgr Lafleche et son temps
- 5—Paul Gouin Servir. I—La cause nationale

A paraître prochainement :

- 6—Paul LeBlanc La grande pitié gaspésienne
- 7—Eugène Achard Le Vinland, terre d'Amérique
- 8—Léopold Richer Silhouettes du monde politique
- 9—L'abbé Albert Tessier La vie canadienne au temps des Patriotes

10—Eugène Achard Les contes du Saint-Laurent

Prix de chaque volume, édition ordinaire \$0.75.

Prix de chaque volume, édition de luxe numérotée \$1.00.

On peut s'abonner à l'édition de luxe aux conditions suivantes (douze volumes):

- 1—\$10.00, payables sur réception du premier volume.
- 2—\$12.00, payables \$1.00 sur réception de chaque volume.

N.B.—Des dispositions ont été prises pour que les abonnés reçoivent leurs douze volumes marqués au même numéro. On s'abonne à la Librairie du "Devoir".

LA VIE SPORTIVE

Castilloux l'emporte sur Zwick

Toronto, 14. — Dave Castilloux, champion poids plume du Canada, a mis une autre victoire à son crédit hier soir lorsqu'il a obtenu la décision des juges dans un combat de dix rondes disputé en cette ville contre Phil Zwick, de Milwaukee.

Cette rencontre a donné lieu à un des combats les plus scientifiques disputés ici depuis longtemps. Durant les cinq premières rondes, les deux adversaires ont bataillé sans parvenir à s'assurer un avantage marqué, mais à partir de la sixième ronde, le Montréalais prit l'ascendant, comptant à maintes reprises pour secouer son adversaire à plusieurs occasions.

A la neuvième ronde, Castilloux fit chanceler Zwick avec un barrage de crochets de la gauche et de droites au menton. Il fit par la suite de grands efforts pour mettre Zwick hors de combat, mais la grande expérience de son adversaire ainsi que son courage lui permirent de résister à la tempête en s'accrochant durant les deux dernières rondes.

Castilloux a continuellement forcé le combat et s'en est tiré sans aucune marque pendant qu'à l'issue de la rencontre Zwick saignait abondamment de la bouche et de l'œil. Castilloux pesait 129 1-4 et Zwick 126 3-4.

Cette victoire de Castilloux a été fort populaire et il fut longuement applaudi par les 5000 spectateurs lorsqu'il descendit de l'arène.

Dans les autres rencontres au programme Billy Furrone a causé une surprise en remportant la décision sur Frankie Genovese, ancien champion poids mi-moyen du Canada, pendant que Jackie Callara l'emportait aussi sur Eddie Scott par décision. Mike Martyk, ancien champion amateur, a disposé d'Angelo Callara par K.O. technique à la première ronde.

PAUL VAINQUEUR

Londres, 14. — Danny Paul, de Vancouver, qui a mis Johnny Fitzpatrick hors de combat dimanche soir, est remonté dans le ring du National Sporting Club hier soir et il a obtenu la décision sur Don McCormick, de l'Afrique du Sud, après un match de 12 rondes. Paul pesait 194 livres et son adversaire 198 3-4.

Paul a accepté hier de rencontrer McCormick lorsque qu'il a appris que l'adversaire de celui-ci, Bill Mainwright, était malade et ne pourrait se battre. Paul n'a jamais été en danger, quoiqu'il ait paru fatigué vers la fin du match.

McCormick ne paraissait pas assez bien entraîné. Il s'est montré habile à la défensive vers la fin du match. Paul a attaqué continuellement, mais il n'a pu porter de coups assez puissants pour s'assurer un knock-out.

MONTANEZ VS ARMSTRONG

New-York, 14. — Le promoteur Mike Jacobs est actuellement à organiser le combat de championnat qui sera disputé au Madison Square Garden le 31 mars entre Henry Armstrong, champion poids léger et poids mi-moyen du monde, et Pedro Montanez, solide boxeur de Porto-Rico. Seront le titre mi-moyen d'Armstrong sera l'enjeu. Eddie Mead, gérant d'Armstrong, est prêt à signer; mais Mike Jacobs n'a pas encore terminé les négociations avec Lou Burston, gérant de Montanez.

FELDMAN CONTRE GALENTO

Newark, 14. — Two-Ton Tony Galento est parti pour la Floride en fin de semaine se promettant bien d'enregistrer un knock-out rapide sur Abe Feldman de New-York, dans leur combat du 22 février à Miami. Sa femme et son bébé ainsi que son gérant Joe Jacobs l'accompagnent.

Tennis sur glace au gala sportif

Au Forum, le soir du 17 mars, les étudiants de l'Université de Montréal présenteront au public monténéral un superbe gala sportif. Fête du sport et de l'athlétisme, de l'acrobatie et du rire, cette manifestation demeurera aussi une réalisation artistique.

Aux Carabins reviendra l'honneur d'avoir introduit au Canada une exhibition sportive de haut goût bien connue en Angleterre: le tennis sur glace. Tous les amateurs de tennis voudront voir à l'œuvre MM. Roger Durivage et Arthur Gagnon, deux maîtres du court. Ce nouveau sport est des plus passionnants, car il requiert l'habileté du joueur de tennis et la rapidité du patineur.

En foule au Forum, le soir du 17 mars, les billets seront en vente le 1er mars à la Maison des Etudiants et au Forum. Faites-en votre succès.

Le club Ski-To à Rawdon, dimanche

Le club Ski-to, le plus grand club de ski canadien-français a pris l'habitude depuis sa fondation de visiter chaque année les rendez-vous des skieurs les plus fameux. Dimanche prochain ses membres se rendront en nombre à Rawdon. Ce centre de sports d'hiver, situé à 45 miles de Montréal et qui a pris une grande importance depuis quelques années grâce à ses 25 miles de pistes de fond, très propices au cross-country et qui, incidemment,

Quatre joueurs égaux pour la 1ère place

La course aux honneurs individuels de la Ligue de Hockey Nationale est la plus serrée encore vue dans le circuit Calder depuis sa fondation car en première place quatre joueurs sont sur un pied d'égalité, chose qui ne s'est jamais produite à une période aussi avancée de la saison, et il est très difficile de pronostiquer le résultat final de la course au championnat des compteurs.

Johnny Gottselig, du Chicago, Dave Schriener, des Américains, Sylvanus Apps, des Leafs de Toronto, et Toe Blake, du Canadien, sont les quatre artilleurs du circuit majeur qui occupent le premier rang avec un total de 32 points.

L'énergique Blake, qui a compté 4 buts, tous le même soir, et deux assistances, la semaine dernière, a un total de 15 buts. Apps et Gottselig ont compté 13 buts chacun, et Schriener en a 10 à son crédit. Ses 22 assistances lui donnent la première place du circuit sous ce rapport.

Alex. Shibicky, des Rangers, même en buts avec 17, deux de plus que Blake, et Gordie Drillon, gagnant du terrain rapidement après avoir manqué plusieurs arties par suite d'une blessure.

Un autre joueur du Toronto, le gros Red Horner, est en tête pour les punitions. Il a passé 65 minutes au cachot. Art. Coulter, des Rangers, le suit avec 56 minutes de repos forcé.

Classement à date:

	B.	A.	P.	M.
Blake, Canadien	15	17	32	6
Gottselig, Chicago	13	19	32	15
Apps, Toronto	13	19	32	14
Schriener, Am.	10	22	32	14
Anderson, Am.	10	19	29	12
Barry, Detroit	14	12	26	12
Shibicky, Rangers	11	15	26	2
Watson, Rangers	10	16	26	40
Drillon, Toronto	12	13	25	27
Stewart, Am.	10	12	25	27
Howe, Detroit	10	14	24	11
Carr, Am.	12	20	24	17
Hayes, Canadien	10	12	24	17
Shibicky, Rangers	17	6	23	18
Colville, Rangers	11	12	23	18
Wiseman, Am.	11	12	23	18
Desjardis, Can.	11	12	23	18
Gagnon, Canadien	7	15	22	8
Cain, Canadien	11	20	21	22
Bauer, Boston	9	19	20	10
Ellis, Boston	9	19	20	10
Jackson, Toronto	7	13	20	2
Schmidt, Boston	10	10	19	23
Chamber, Boston	11	8	19	23
Jackson, Am.	11	8	19	23
Dumart, Boston	10	9	19	2
Kozell, Boston	10	12	18	18
Colville, Rangers	7	11	18	6
Sumner, Can.	7	11	18	6
Chapman, Am.	2	16	18	2
Cowley, Boston	7	15	17	8
Pettigrew, Boston	7	15	17	8
Sorrell, Am.	9	8	17	6
Kelly, Toronto	10	7	17	10
Thomas, Chicago	9	8	17	29
Rommes, Can.-Tor.	4	13	17	0
Hollett, Boston	12	11	17	12
Gonscher, Boston	5	11	17	12
Lacombe, Detroit	5	11	16	8
Metz, Toronto	7	9	16	11
Gettifer, Boston	7	8	15	9
Wickland, Boston	5	10	15	23
Thompson, Chicago	5	10	15	23
Jerwa, Am.	3	12	15	24
Gérard, Can.	0	13	14	20
Heller, Rangers	9	5	14	22
Siebert, Canadien	2	11	13	2
Bilneo, Chicago	4	9	13	15
Mottet, Boston	6	7	13	10
Parsons, Toronto	5	8	13	16
Smith, Am.	5	8	13	16
Conacher, Detroit	0	12	12	16
Clapper, Boston	7	5	12	8
Allen, Rangers	6	6	12	17
Patrick, Rangers	5	7	12	17
Dahlstrom, Chicago	3	9	12	31
Gracie, Can.-Tor.	2	9	11	31
Kilrea, Detroit	2	9	11	31
Goodfield, Detroit	5	6	11	26
Marker, Toronto	5	8	11	22
Horner, Toronto	3	8	11	65
Shore, Boston	2	9	11	19
Bruneau, Detroit	3	9	11	19
Brown, Canadien	1	9	10	8
Goldsworthy, Am.	1	9	10	8
Robinson, Chicago	9	4	10	8
Deschamps, Detroit	2	7	10	4
Mantha, Canadien	5	4	9	6
Evans, Canadien	2	7	9	44
Sende, Boston	3	6	9	10
Trudel, Boston	2	7	9	10
Coulter, Rangers	2	7	9	10
Hill, Boston	6	3	9	10
Trudel, Boston	2	7	9	10
Northcott, Chicago	2	6	8	4
Lewis, Detroit	1	7	8	4
Kelly, Detroit	5	2	7	4
Warren, Detroit	3	4	7	42
Portland, Boston	3	4	7	42
Busewell, Canadien	1	6	7	6
Jordan, Can.	4	3	7	1
Fowler, Toronto	1	5	6	9
M. Patrick, Rangers	1	5	6	40
Monod, Canadien	3	3	6	0
Ward, Canadien	3	3	6	0
Kampman, Toronto	1	5	6	35
Basier, Can.-Tor.	1	4	5	6
Drouin, Can.	2	3	5	6
Deacon, Detroit	1	3	4	2
Young, Detroit	1	3	4	2
Levisky, Chicago	0	4	4	18
Gallagher, Am.	0	4	4	18
Hamilton, Toronto	0	4	4	18
McDonald, Detroit-Tor.	2	2	4	16
Sail, Chicago	3	2	4	0
Wiebe, Chicago	1	2	3	20
Bowman, Detroit	2	1	3	20
MacNeil, Can.	2	1	3	20
Tremblay, Canadien	0	2	2	0
Church, Toronto	0	2	2	0
Abel, Detroit	0	2	2	24
Coupland, Can.	0	2	2	24
Trotter, Detroit	1	1	2	16
Keating, Detroit	1	0	1	2
Aurie, Detroit	1	0	1	2
Stewart, Detroit	0	1	1	18
Mason, Detroit	0	1	1	0
Armstrong, Toronto	0	1	1	0
Carre, Rangers	0	1	1	0
Westworth, Canadien	0	1	1	4
Brown, Detroit	0	0	0	26
MacNeil, Can.	0	0	0	26
Hamilton, Boston	0	0	0	26
Cooper, Chicago	0	0	0	32
McKeezie, Chicago	0	0	0	32
Murray, Am.	0	0	0	8
Beattie, Am.	0	0	0	8
Karakas, Chicago	0	0	0	2
Molynaux, Rangers	0	0	0	12
Mann, Toronto	0	0	0	2
Shewchuk, Boston	0	0	0	2
Smith, D. Canadien	0	0	0	2

Le hockey professionnel et amateur

HIER SOIR: Date libre.

CE SOIR: LIGUE NATIONALE: Detroit à Boston.

LIGUE INTER-AMERICAINE: Providence à New Haven.

LIGUE PROVINCIALE: Cornwall à Lévis.

LIGUE JUNIOR: Verdun à Royal.

POSITION DES CLUBS: LIGUE NATIONALE: J. G. P. N. P. O. P.

Boston 35 25 8 2 97 46 52

Rangers 35 25 8 2 97 46 52

American 37 15 3 9 86 101 38

Toronto 37 13 7 7 87 82 33

Chicago 35 11 8 6 88 84 28

Detroit 34 11 6 2 88 78 27

Canadien 35 8 20 7 75 112 23

LIGUE INTER-AMERICAINE: section A. J. G. P. N. P. O. P.

Philadelphia 41 26 13 2 169 122 38

La lutte entre Buddy O'Connor et Meronek

Buddy O'Connor, du club Royal, est en tête des compteurs chez les Seniors et le brillant joueur de centre des Royals semble avoir de très grandes chances de s'assurer les honneurs de la saison car son plus proche rival, Johnnie Leblanc, d'Ottawa, est en deuxième position et ne peut devancer le meneur actuel car les Sénateurs ont terminé leur saison régulière et le seul équipier qui puisse conserver des chances est Smiley Meronek, du Verdun, qui vient en troisième place avec quatre points de moins que Buddy, mais l'avant des Leafs a l'avantage d'avoir encore deux parties à jouer et si O'Connor est tenu en échec lors de la prochaine jouée et que le représentant du Verdun peut être favorisé par la chance, il pourrait bien détrôner le centre du Royal.

Voici le classement des compteurs à date:

Voici le classement des comp-				
teurs à date:				
	B.	A.	P.	M.
O'Connor, Royal	13	21	34	22
Leblanc, Ottawa	13	19	32	21
Mononek, Verdun	15	20	30	20
Acheson, Royal	12	13	25	8
St-Germain, Ottawa	12	11	23	21
Touhey, Ottawa	11	12	23	6
Gaudette, Concordia	12	10	22	14
Armand, Concordia	9	13	22	14
Carthy, Ottawa	7	12	22	14
Hefferman, Royal	10	11	21	35
Stuart, Ottawa	14	6	20	10

Le roi, la cour, Mussolini, le grand conseil fasciste et le corps diplomatique assisteront vendredi à la messe de requiem pour le Pape Pie XI

Hier midi, on estimait à un million le nombre des personnes qui ont défilé devant le catafalque du Pape depuis vendredi

L'INHUMATION AUJOURD'HUI

Cité du Vatican, 14. (A.P.) — La famille royale italienne et le premier ministre Mussolini assisteront vendredi à une messe de requiem pour le Pape Pie XI, qui célébrera le nonce papal, Mgr Borgognini-Duca, dans l'église de St-André de la Vallée.

Le roi Victor-Emmanuel, la cour royale, le grand conseil fasciste, le corps diplomatique y assisteront. La journée de vendredi sera proclamée deuil national.

Pie XI est le premier Pape depuis Pie IX à qui l'Etat italien rend hommage à l'occasion de sa mort. En effet, à Pie XI revient le mérite d'avoir réglé avec Mussolini le conflit du pouvoir temporel du Pape. C'est aussi le premier Pape auquel le régime fasciste rend hommage. Benoît XV étant mort en 1922, au moment où Mussolini n'était pas encore au pouvoir.

On rappelle à Rome que dans son message de Noël, le Souverain pontife, tout en critiquant le régime fasciste relativement aux questions matrimoniales et à l'action catholique, n'en a pas moins dit tout le bien qu'il pensait de Mussolini en le qualifiant de "ministre incomparable".

L'inhumation

Cité du Vatican, 14. — La foule défile dans la basilique de Saint-Pierre à Rome à raison de 5,000 personnes à l'heure environ. Le beau temps a succédé à la pluie de dimanche. Hier midi, on estimait à 1,000,000 le nombre des personnes qui sont passées près du catafalque du Pape Pie XI depuis vendredi. C'est la plus grande foule qui ait jamais envahi St-Pierre pour voir un Pape défunct.

Cet après-midi, seuls les dignitaires de l'Eglise et de l'Etat ont pénétré dans la basilique pour la cérémonie de l'inhumation. Dans la crypte de Saint-Pierre, une niche fraîchement préparée a reçu (vers midi, heure de Mont-

réal) le triple cercueil contenant les restes de Pie XI. Ce dernier est le troisième des cinq Papes qui ont gouverné l'Eglise depuis l'unification de l'Italie, à être inhumé à St-Pierre. Les deux autres sont Pie X et Benoît XV. Il y a quelques années, lorsque le Saint-Père a visité la crypte le jour de la fête de saint Pierre, il a exprimé le désir d'être inhumé près de ses prédécesseurs, s'estimant bien heureux de reposer en un endroit aussi auguste et aussi saint.

Les Papes inhumés à St-Pierre ont leur monument, sous forme de stèle, dans la basilique même. Selon une coutume ancienne, les cardinaux faits par un Pape à qui ils survivent, défrayent la dépense du monument. En ce moment, une souscription se fait près du catafalque pour porter à la somme nécessaire les offrandes déjà faites par les cardinaux.

Pièces de monnaie

Cité du Vatican, 14. (A.P.) — On a frappé des pièces de monnaie de cinq et dix lire à l'occasion de l'interregne papal. Elles portent d'un côté les emblèmes du cardinal camerlingue Pacelli, et de l'autre, une allégorie de l'Esprit-Saint.

A Washington

Washington, 14. (A.P.) — Le Congrès des Etats-Unis a ajourné ses séances en signe de respect pour Pie XI. Les deux Chambres ont adopté des condoléances à l'occasion de sa mort.

Au Conseil municipal

Le conseil municipal n'a siégé que quelques minutes hier après-midi et s'est ajourné à vendredi après-midi, à trois heures. Dès l'ouverture de la séance, on a adopté une motion de sympathie à l'adresse de l'échec Goyette pour la mort

de sa sœur, Mlle Joséphine Goyette. Puis le maire a exprimé brièvement les sentiments du Conseil au sujet de la mort du Souverain Pontife, il a lu le télégramme qu'il a envoyé au nom de la ville au cardinal camerlingue, S. Em. le cardinal Pacelli, et la réponse qu'il en a reçue; puis le leader a proposé une résolution de condoléances et l'ajournement en signe de deuil; l'assemblée a observé une minute de silence et le maire a déclaré la résolution adoptée.

Au Parlement canadien

Ottawa, 14. (D.N.C.) — A l'ouverture de la séance de la Chambre des communes hier après-midi, le président, M. Pierre Casgrain, a donné lecture de la lettre suivante qu'il avait reçue de Son Excellence le Délégué apostolique, Mgr Heldebrando Antoniutti:

Ottawa, 11 février 1939.
Honorables Pierre Casgrain,
Président de la Chambre,
Ottawa.

Monsieur le président,
La commémoration officielle de l'Auguste Pontife Pie XI, faite dans cette honorable Chambre des communes le vendredi 10 courant, a été un éloquent hommage à la mémoire du grand Chef de l'Eglise catholique et du Protecteur généreux et infatigable de l'humanité souffrante.

Je tiens à manifester mes remerciements les plus profonds et les plus émus pour ce témoignage de sympathie de la Chambre que vous présidez si dignement, et j'ai la conviction qu'il sera apprécié à sa juste valeur par le noble peuple canadien. Très sensible à la visite que vous avez bien voulu faire à cette Délégaration, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes meilleurs sentiments.
(Signé) Hildebrando ANTONIUTTI, délégué apostolique.

être fait par la Chine ou les Antipodes.

Parlant des ramifications que le Rotary Club possède aux Etats-Unis et au Canada, M. Trépanier a mentionné une quinzaine d'Etats de la république américaine, à la découverte ou à l'exportation desquels ont contribué des Canadiens français de la province de Québec, et il invita les membres du Rotary Club à faire connaître ces faits à leurs confrères de ces divers endroits.

M. Trépanier a conclu en déclarant que pour le succès des fêtes de 1942, la Commission du troisième centenaire compte sur la collaboration de tous les citoyens de Montréal sans exception, et en particulier sur les institutions reconnues par leur activité et leur esprit municipal.

Le récital de Tauber ce soir

C'est ce soir même, au His Majesty's, que le grand ténor viennois Richard Tauber sera présenté pour la première fois au public de la métropole. Le programme du récital est très varié et compte de nombreux extraits d'oeuvres lyriques célèbres (dont Mignon, de Thomas, le Roi d'Ys de Lalo, etc.), des mélodies de Schubert, de Strauss, Korngold et de Lehár. Au même concert, l'on entendra la pianiste Mariana Sarria. Billets chez Archambault et, après 6 heures, au His Majesty's.

Le célèbre danseur Kreutzberg

Harald Kreutzberg, le grand danseur que l'on aura le plaisir de revoir en récital au His Majesty's le 20 février, est né le 11 décembre 1902, à Reichenberg, ville qui fait maintenant partie de la Tchéco-Slovaquie. Né d'une mère autrichienne et d'un père originaire de Philadelphie, il manifesta de bonne heure d'étonnantes aptitudes pour l'art et particulièrement pour la danse.

Le maître de ballet de l'Opéra de Hanovre remarqua Kreutzberg et l'aidera à faire connaître du public. Le remarquable danseur autrichien imprégné sa danse d'une ardente philosophie. Son goût du bizarre et du fantastique le met au rang des danseurs les plus originaux qu'il nous aura jamais eus. Billets chez Willis ou Archambault.

Mort de M. Alphonse Bouchard

Québec, 14. (D.N.C.) — M. J. Alphonse Bouchard, gérant de la maison L. Bouchard, est décédé hier à l'âge de 65 ans, après huit jours de maladie seulement. Le défunt était l'un des membres fondateurs de la Société symphonique de Québec.

M. Bouchard partagea son activité entre le commerce et la musique. Il fut l'un des fondateurs de la Société symphonique en 1902, et durant 35 ans, il en fut le secrétaire-trésorier. M. Bouchard jouait le hautbois. Comme membre de la Société symphonique, il participa à un nombre considérable de concerts. Il s'intéressait toujours, en outre, au mouvement musical québécois, et fit partie, il y a très longtemps, de l'Union musicale.

Les prix fixes

La C.T.C.C. étudie la situation créée par le jugement récent sur le contrat collectif des cordonniers — Rapport dans quelques jours — Aspect économique et social du problème — Où est la concurrence — Protection des travailleurs et du public — Prix fixes dans d'autres domaines — On demandera probablement des amendements à certaines lois fédérales

Voici un communiqué du secrétaire général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, au sujet du jugement rendu il y a quelques jours par M. le juge Gibsons, de la Cour supérieure, et par lequel une clause du contrat collectif des cordonniers, celle qui fixe les prix des réparations des chaussures, a été déclarée illégale.

M. le juge Gibsons a rendu, à Montréal, le 9 janvier 1939, un jugement très important, dont les repercussions pourraient être fatales à une vingtaine de conventions collectives de travail, si l'on n'apporte à temps, à la loi fédérale contre les combines, au code criminel et à la loi des conventions collectives de travail, les amendements nécessaires.

Voici les faits, en résumé. Une convention collective de travail relative à la réparation des chaussures, dont la juridiction territoriale s'étend à l'île de Montréal, prévoit la fixation de prix minima aux clients (art. 5 de l'arrêté ministériel no 2044 du 31 juillet 1937). Deux ateliers de réparations de chaussures, assujettis à la convention, refusent de se soumettre à la disposition relative aux prix fixes pour la clientèle. Le comité paritaire de l'industrie de la réparation des chaussures pour l'île de Montréal poursuit les deux ateliers en Cour des sessions de la paix. Les procureurs des deux ateliers contestent la juridiction de la Cour des sessions de la paix et prennent deux brefs de prohibition contre ladite Cour des sessions de la paix et le comité paritaire.

M. le juge Gibsons maintient les deux brefs de prohibition et déclare illégal et ultra vires l'article 5 de l'arrêté ministériel no 2044 du 31 juillet 1937, ajoutant aussi qu'il y a violation de la loi fédérale, S.R.C., 1927. Dans son jugement, M. le juge Gibsons dit, entre autres choses: "Il est vrai que la loi donne au lieutenant-gouverneur en conseil le droit de prendre toutes dispositions qu'il estime conformes à l'esprit de la présente loi". (N.B. — Il s'agit ici de la loi provinciale des conventions collectives de travail). "Mais, ajoute le juge, il est clair que cet esprit ne concerne que les relations entre patrons et employés et les réglementations internes de l'industrie. D'après moi, continue-t-il, une restriction telle que celle de l'article 5 du décret au sujet du prix minimum constitue une atteinte à la liberté des citoyens dans leurs relations avec les clients et cette restriction n'a jamais été autorisée par l'esprit ni par le texte de la loi". Enfin, le juge accepte aussi dans son jugement un argument des deux ateliers de réparations de chaussures qui veut que l'article 5 du décret no 2044 viole l'article 2 du ch. 26, S.R.C., 1927, lequel article défend toute combine ou cartel résultant d'un contrat ou convention tacite ou expresse augmentant ou fixant un prix commun et ayant pour but ou pouvant nuire aux intérêts du public.

On comprend facilement la portée possible d'un jugement comme celui-ci. Il est vrai qu'à lui seul ce jugement n'établirait pas une jurisprudence, mais il donne l'alerte et invite tous les intéressés à procéder sans délai pour faire valoir leur point de vue devant les législateurs et obtenir les amendements nécessaires. Il ne s'agit pas, ici, évidemment, de critiquer le jugement rendu, mais d'étudier les meilleurs moyens de maintenir en vigueur plus d'une vingtaine de conventions collectives de travail. Il est vrai qu'un grand nombre de ces conventions fixent des prix pour les services aux clients et que quelques autres fixent les prix de certaines opérations, et qu'une distinction peut être établie ici, mais même en conservant cette distinction, il n'en reste pas moins urgent de faire disparaître les ambiguïtés des lois et de prévenir d'autres jugements défavorables. Il y a actuellement fixation de prix minima aux clients pour services ou pour certaines opérations, dans les conventions collectives de travail concernant le métier de barbier et coiffeur, les garages et débits d'essence, les ateliers de réparations de chaussures, et quelques contrats de construction.

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, Inc., étudie présentement les amendements qui pourraient être suggérés pour clarifier la situation, et nous devrions être en mesure de soumettre un rapport, sur ce sujet, d'ici à quelques jours.

Et ceci nous amène à attirer l'attention du public sur le fait que dans certains cas il est de son intérêt qu'il y ait fixation de prix minima. Prenons, à titre d'exemple, le cas de l'industrie de la réparation des chaussures, vu que c'est le cas fourni par l'actualité. Tout le monde sait qu'il existe, dans les grands centres, des chaînes d'ateliers de réparation de chaussures. Dans ces ateliers, par suite des bas salaires payés et d'une rationalisation industrielle poussée à l'extrême limite, on arrive à établir des prix très bas pour les clients. Loin de nous la pensée de reprocher à la clientèle de favoriser ces ateliers, dans le but de payer moins cher, mais on admettra toutefois qu'il y a là un danger grave pour les petits ateliers de cordonniers et pour les artisans. Ces derniers sont même menacés de disparaitre et disparaissent graduellement, si on n'y voit à temps. La concurrence sera de plus en plus supprimée, et lorsque les chaînes d'ateliers seront à peu près seules, n'est-il pas à craindre que les prix remontent à un niveau plus haut qu'avant la disparition de l'artisanat et des petits ateliers? Ainsi, même si les prix fixes dans

une convention collective de travail sont légèrement plus hauts que ceux que veulent charger certaines chaînes d'ateliers, il en résulte tout de même une garantie d'existence d'une concurrence bienfaisante, et l'éloignement de la crainte de l'établissement d'un trust exploiteur. On pourrait aussi citer, pour Montréal en particulier, le cas des chaînes d'ateliers de pressage et nettoyage en regard des petits ateliers et de l'artisanat de la même industrie.

Dans ce cas, une convention collective de travail qui fixe des salaires justes, protège les employés, et si la même convention fixe des prix convenables à la clientèle, on assure le maintien de la concurrence qui sert, en définitive, les intérêts du public. Comme on le voit, l'aspect économique et social du problème qui se pose ici mérite une étude approfondie.

Et puis, vu que nous en sommes à la fixation de prix, il est bon de mentionner que les conventions collectives n'ont pas posé de précédents. Tout le monde sait très bien qu'il y a, en dehors des conventions collectives, fixation du prix du lait, fixation du prix du papier à journal, fixation du prix de vente, chez le détaillant, de certaines marques de chemises, de tabac, de cigarettes, de livres, etc., etc.

La C. T. C. C. étudie présentement le problème posé par le jugement de M. le juge Gibsons, et son intention est de procéder dans le meilleur intérêt de tous.

Gérard Picard,
secrétaire général C.T.C.C.

La gare du C.N. à Montréal

Les chemins de fer nationaux dépenseront une somme de \$2,320,000 pour des travaux de construction additionnels

Ottawa, 14. (C.P.) — Les chemins de fer nationaux dépenseront une somme de \$2,320,000 pour des travaux de construction additionnels de la nouvelle gare centrale des chemins de fer à Montréal. Un crédit supplémentaire de \$100,000 sera en outre demandé pour les taxes, les comptes à payer en rapport avec les expropriations et les autres comptes. C'est le renseignement contenu dans un rapport déposé hier, aux Communes, par les soins du ministre du transport, M. Howe.

Cette dépense sera accrue, cependant, d'une contribution du gouvernement fédéral, à même le fonds de l'assistance aux chômeurs, pour aider à défrayer la main-d'oeuvre.

Le rapport des chemins de fer nationaux dit que le parachèvement du terminus a été entrepris d'après les plans modifiés. Le projet, élaboré et autorisé en 1929 au coût estimé de \$50,000,000 fut mis de côté en 1931, et depuis, seuls des travaux d'ordre secondaire ont été effectués. Le total des dépenses encourues, au 31 décembre 1938, était de \$16,763,506.

Le rapport de M. Howe dit que les travaux à effectuer en 1939 comprennent la construction d'une certaine partie du souterrain, d'une partie du viaduc, de la voie élevée entre la rue Dorchester et le pont Victoria et les travaux projetés pour la Pointe-St-Charles.

Le projet sera considéré comme une entreprise remédiateur au chômage et les agents contribués pour la main-d'oeuvre s'ajoutent au crédit de \$2,420,000 approprié par le chemin de fer.

Des \$16,763,506 dépensés jusqu'à maintenant à l'exécution de ce projet, les expropriations ont pris \$9,640,409 et les travaux de construction, \$5,764,442. Le revenu encaissé (loyers et autres sources) se chiffre à \$71,262. En 1938, on a dépensé \$70,350, y compris les taxes et les règlements de réclamations.

Messe de requiem pour Pie XI irradiée de Washington

Le mercredi, 15, de midi à midi et 30, le poste CBF de Radio-Canada, retransmettra une messe de requiem chantée pour Sa Sainteté Pie XI, en l'église de l'Immaculée-Conception, à Washington.

Chronique parlementaire du parti libéral provincial

Le mercredi, 15, à 6h. 45 p.m., le poste CBF diffusera une chronique parlementaire, commanditée par le parti libéral provincial.

M. Maurice Heyne

Ottawa, 14. (C.P.) — M. Maurice Heyne, premier secrétaire de la légation de Belgique à Ottawa, a été promu au grade de consul général et agira comme conseiller de la légation.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre Dame (est), Montréal.

Chez DUPUIS

Plateau 5151 local 202

LAMPES en POTERIE



1.49

Divers modèles avec abat-jour en papier parchemin de teintes harmonisant celles des lampes. Prix ord. jusqu'à 2.29 (sans ampoule)

DUPUIS — troisième (St-Catherine)

POINTES SECHES Originaux de LOUIS ICART

peintre français de réputation universelle

QUANTITE LIMITEE	
Prix ord.	6.95
jusqu'à	15.00
ENCADREMENT: \$4 à \$6	
DUPUIS — troisième (De Montigny)	

RADIOS "CHEMINEE" 1939

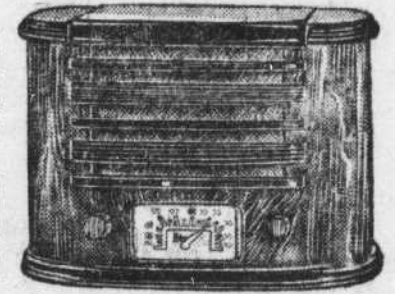
PRIX SPECIAL 29.95 5 LAMPES

durant la vente de 3 jours

paiements faciles si désiré

Nous appelons modèle "CHEMINEE" parce qu'il pourrait facilement se placer sur une de ces cheminées anciennes ou modernes sans occuper un grand emplacement.

MARQUES LES MIEUX CONNUES — BOITIER BOIS FINI NOYER — MODELE A 5 LAMPES — CAPTE LES ONDES LONGUES ET LES POSTES DE LA POLICE.



DUPUIS — mezzanine (De Montigny)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président. A.-J. DUGAL, v.p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Faits divers

Le procès de John McCarthy

Accusé d'avoir tenté de corrompre le commissaire-adjoint de la Sûreté provinciale, M. Léon Lambert

Québec, 14. (D.N.C.) — Accusé d'avoir essayé de corrompre le commissaire-adjoint de la Sûreté provinciale, M. Léon Lambert, en lui offrant de l'argent afin qu'il accorde sa protection à une maison de jeux, John McCarthy a subi, hier, son enquête préliminaire devant le juge Thomas Tremblay.

M. Lambert a lui-même exposé la manoeuvre de McCarthy, qui se rendit au quartier général de la Sûreté, le 16 janvier, après avoir demandé une entrevue. En réponse aux questions de Me Noël Dorion, substitut du procureur général, le chef Lambert a ainsi rapporté son entretien avec McCarthy.

— Vers 3 hrs 30, le 16 janvier, McCarthy s'est présenté à mon bureau. Il m'a dit qu'il pourrait avoir une position à Montréal si je voulais bien accorder ma protection à une "barbotte" et qu'il gagnerait \$30 à \$40 par semaine.

Il m'a raconté qu'il était en relation avec un Juif de Québec, lui-même ami d'un Juif de Montréal, intéressé dans une maison de jeux. — Que vous offrait-il?

— Il m'offrait \$50 par semaine, à condition que la maison fût avertie des descentes de la Sûreté provinciale. "Alors, m'a-t-il dit, nous ne recevons pas de clients de marque, mais des chômeurs qui iront en prison et seront payés pendant l'incarcération".

M. Fernand Choquette a tenté ensuite d'établir que McCarthy n'avait pas d'intention criminelle, que c'était un pauvre diable. M. Lambert déclara que McCarthy lui avait déjà demandé une position d'indicateur de la police.

M. Alexandre Montreuil, comptable à la Sûreté, a corroboré le témoignage du chef Lambert, puis M. Choquette a annoncé qu'il ferait une motion de non-lieu.

Cette motion sera plaidée jeudi. Joliette, 14. — Un incendie s'est déclaré au magasin de quincaillerie de M. Gérard Bazinet, dans l'édifice J.-P. Richard, rue St-Charles. Les dommages ont surtout été causés par l'eau et la fumée. Plusieurs logements situés au haut du magasin furent affectés et les occupants durent évacuer les lieux en sortant tout leur ménage. C'est la troisième fois que le feu se déclare dans cet édifice depuis quelques mois.

Le crime de Joliette
La brigade de la Sûreté provin-

Comment on élit un Pape

par Georges Goyau et Paul Lesourd

Prologue — Le Pape meurt

- 1.— Le gouvernement de l'Eglise pendant la vacance du Siège apostolique
- 2.— Du suffrage universel au suffrage restreint
- 3.— L'organisation matérielle du Conclave
- 4.— L'entrée au Conclave
- 5.— La vie dans le Conclave
- 6.— Les Papabili — La pratique périmée du "veto"
- 7.— Scrutins et élection
- 8.— De l'élection à la première bénédiction Urbi et orbi.

Brochure de 95 pages — 4 illustrations

Au comptoir .25, par la poste .30. SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Les engagements signés par les candidats aux élections fédérales

Texte du bill Fair

Ottawa, 14. (D.N.C.) — M. Robert Fair, député créditiste de Battle River, a fait adopter en première lecture un projet de loi abrogeant un article de la loi des élections fédérales, 1938, relativement aux engagements signés par les candidats. Voici le texte du bill et des notes explicatives:

Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1. Sont abrogés l'article cent six de la Loi des élections fédérales, 1938, chapitre quarante-six du Statut de 1938, et le titre dudit article.

NOTES EXPLICATIVES

Le titre et le texte de l'article 106 se lisent comme suit: "Interdiction aux candidats de signer des engagements."

106. Est un acte illicite et une infraction à la présente loi le fait

Le 3e centenaire

Mesures les plus urgentes

M. Léon Trépanier mentionne l'embellissement des approches de la ville de Montréal et la construction d'un Centre municipal, avec un Auditorium et un théâtre municipal

Parlant devant le Rotary Club, dont il était l'invité d'honneur, à une heure cet après-midi, M. Léon Trépanier, directeur général des fêtes de 1942, a énuméré quelques-unes des mesures les plus urgentes dont la Commission du troisième centenaire recommande l'exécution.

Parmi ces mesures, M. Trépanier a mentionné l'embellissement des approches de la cité, la construction d'un centre municipal, avec un auditorium et un théâtre municipal. Le directeur des fêtes a déclaré d'une façon bien catégorique, que si Montréal, en 1942, n'est pas doté d'un auditorium convenable, et d'un théâtre pourvu d'une scène moderne, la Commission du troisième centenaire devra mettre de côté nombre de grandes manifestations musicales et autres qu'elle a l'intention d'insérer dans son programme.

Remontant dans l'histoire de Montréal, M. Trépanier a parlé des expositions qui ont été organisées à Montréal, de la construction du Crystal Palace, alors qu'aujourd'hui il nous faut refuser tous les ans des congrès, parce que nous n'avons aucune place aménagée pour les recevoir. Il nous a fallu l'an dernier suspendre l'exposition d'automobiles, faute de local, et nous n'avons actuellement aucun théâtre à Montréal, pouvant loger

convenablement une symphonie, une chorale ou une troupe d'opéra. Il est absolument impératif que des travaux de ce genre soient entrepris immédiatement, à moins que l'on ne veuille donner une importance secondaire aux fêtes de 1942.

M. Trépanier a mentionné également les efforts qui se sont faits, et les travaux préliminaires qui ont été accomplis en vue d'une entreprise comportant un plan d'ensemble pour la cité. "Bien que depuis 25 ans, dit-il, il n'ait pas été entrepris un seul pouce de travail au point de vue de l'exécution d'un plan d'ensemble, il faut tenir compte des efforts qui ont été faits pour nous y conduire. Ainsi, il est bon de mentionner le projet de législation d'urbanisme qui a été préparé par un comité de techniciens et de légistes il y a quelques années, mais qui s'est arrêté au pied de la législature. Également, la Commission métropolitaine de Montréal a commencé à accumuler une documentation fort intéressante à ce sujet, et des conférences ont été données par des techniciens européens et autres sous les auspices de cette institution. Dans le même domaine, il y a le travail également important que la Commission d'urbanisme de la Cité de Montréal a accompli depuis trois ans, spécialement dans le but de faciliter la circulation dans la ville de Montréal".

On ne peut également ignorer ce qui a été fait par le Royal Automobile Club. Il y aurait lieu de s'étonner des résultats fructueux de la coordination de ces travaux pourrait apporter à Montréal.

Le conférencier fait remarquer que tout le monde en ville, journaux et corps publics compris, est en faveur de travaux considérables destinés à améliorer et embellir la cité, mais qu'assurément que l'on parle de dépenses pour l'exécution de ces travaux, un grand nombre sont d'opinion qu'en tel déboursé devrait